

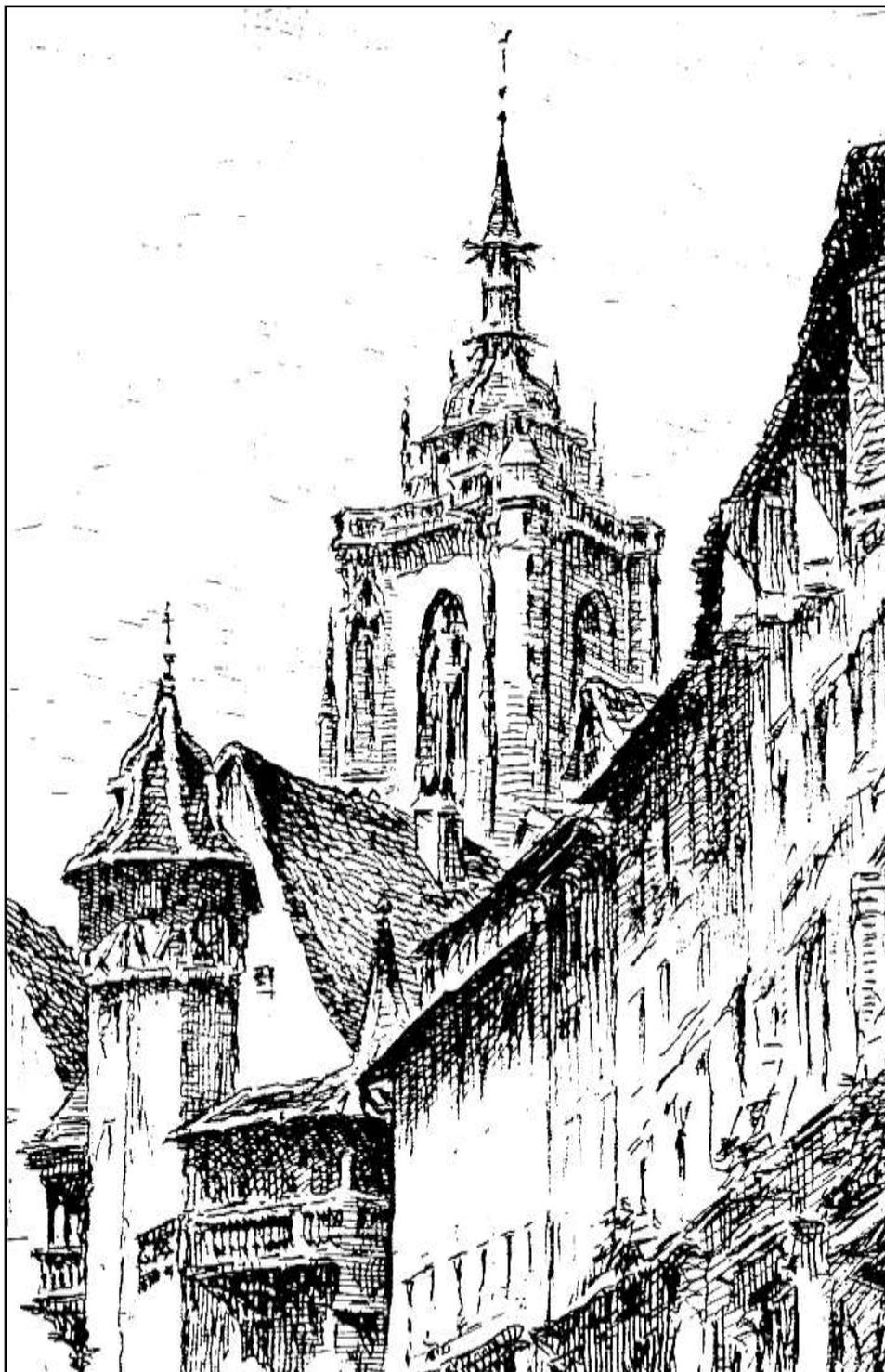
STENOGRAMME

59^{ème} Séance

du

25 mai 2020

en visioconférence



CONSEIL MUNICIPAL

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues. Je suis très heureux de vous retrouver ce soir dans une situation exceptionnelle liée à la situation elle-même exceptionnelle, mais nous allons bien entendu nous adapter. Bonsoir à toutes et à tous qui nous regardez.

Conformément à la réglementation, je vais tout d'abord commencer cette séance par l'appel. Je vous demanderai tous de bien vouloir répondre présent à l'interpellation que je ferai. M. Gilbert MEYER, M. DREYFUSS, M. BRUGGER, Mme SIFFERT et Mme HOUPIN, Mme BARDOTTO et Mme DE CARVALHO, M. GRUNENWALD, M. REMOND, M. RENIS, M. SPAETY, et M. WAEHREN donnent respectivement procuration à Mme GANTER, Mme STRIEBIG-THEVENIN, à votre serviteur, M. SISSLER, M. JAEGY, Mme LOUIS, M. WEISS, M. CLOR, M. MEISTERMANN, et Mme CHARLUTEAU. M. BECHLER et M. VOLTZENLOGEL sont excusés M. DENECHAUD et M. OUADI sont absents.

M. HEMEDINGER, Mme GANTER, M. JAEGY, M. WEISS, Mme UHLRICH-MALLET, M. FRIEH, Mme CHARLUTEAU, M. SISSLER, Mme DENEUVILLE, M. HANAUER, Mme STRIEBIG-THEVENIN, Mme BENNAGHMOUCH, M. BERSCHY, Mme BRANDALISE, M. CLOR, M. DENZER-FIGUE, Mme ERHARD, Mme FUHRMANN, M. HAMDAN, M. HILBERT, Mme HOFF, Mme HUTSCHKA, Mme LATHOUD, M. LEUZY, Mme LOUIS, M. MEISTERMANN, Mme PELLETIER, Mme SANCHEZ, Mme SCHOENENBERGER, Mme VALENTIN, Mme WOLFS-MURRISCH, M. YILDIZ et Mme ZINCK sont présents.

À titre d'information, je voulais vous dire que je ne suis pas seul dans la salle du Conseil Municipal, j'ai quatre collègues à mes côtés : Mmes GANTER et CHARLUTEAU et MM. JAEGY et WEISS. Nous avons également la présence exceptionnelle de la Directrice de l'hôpital, Melle FIAT, qui avait été invitée par M. Gilbert MEYER. Le Directeur Général des Services, un certain nombre de directeurs et directeurs généraux adjoints sont également dans la salle. Je salue Clément TONNOT, journaliste, qui est également présent dans la salle avec la photographie.

Je vous propose de passer au point n° 1 qui vise justement à approuver les modalités particulières de notre séance du Conseil Municipal qui se tient à distance.

1. Modalités techniques de la séance du Conseil Municipal à distance – Proposition de tenue de la réunion sans la présence du public.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Le deuxième point concerne la désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance adjoint. Il est dans nos traditions et de ce point de vue, rien n'a changé, de retenir le benjamin de la municipalité, en l'occurrence la benjamine, c'est-à-dire Karen DENEUVILLE qui serait secondée par le Directeur Général des Services, M. KLEIN. Sont-ils d'accord tous les deux ? Je vois un doigt levé favorable de Karen DENEUVILLE. M. KLEIN est également d'accord. Êtes-vous également d'accord, mes chers collègues ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les deux personnes sont installées.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 février et 17 février 2020.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : J'ai à vous soumettre l'approbation des procès-verbaux des dernières séances que nous avons faites, ici, dans cette salle les 10 et 17 février 2020. Font-ils appel à des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas. Je les soumetts à votre approbation : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les procès-verbaux sont approuvés.

4. Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 28 avril 2020.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : L'ensemble de ces documents est résumé sur un tableau. Avez-vous des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je peux donc soumettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil prend acte.

5. Compte rendu des arrêtés pris en application des dispositions de l'art.1er de l'ordonnance n° 202-391 du 1er avril 2020 pour la période du 1er avril au 12 mai 2020.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Un tableau reprend toutes ces dispositions. Avez-vous des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je peux le soumettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil prend acte.

6. Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 31 mars 2020.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Fait-il appel à des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je peux donc le soumettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil prend acte.

(Arrivées de MM. DENECHAUD et OUADI).

Je vous propose plusieurs communications, mais avant de commencer ce Conseil Municipal exceptionnel, je vous propose, même si vous êtes chez vous, de bien vouloir vous lever et de respecter une minute de silence en hommage à toutes celles et tous ceux qui, dans cette période exceptionnelle, dans cette terrible période nous ont quittés, à toutes les familles endeuillées. *(l'assemblée se lève pour une minute de silence)*. Merci.

Cette séance du Conseil Municipal est tout à fait particulière et elle l'est à double titre. Elle est organisée en visioconférence pour les raisons que vous connaissez et sur lesquelles je reviendrai plus tard, mais aussi, et surtout, parce que comme vous le savez, notre Maire, Gilbert MEYER n'est pas en mesure d'être présent pour la première fois depuis 25 ans. En tant que 1^{er} Adjoint, il me revient l'honneur de le suppléer ce soir et je ne vous cache pas que c'est pour moi, mais sans doute pour vous également, un moment d'intense émotion. Il nous manque cruellement ce soir. Notre Maire a présidé chaque jour, dès le 17 mars, premier jour du confinement, une réunion de crise avec les principaux responsables de la Ville et de Colmar Agglomération. J'en ai été le témoin. Gilbert MEYER a consacré toute son énergie et peut-être au-delà à déployer les différents moyens permettant à la collectivité de rester au plus près des besoins des Colmariens. Dans une mer déchaînée, il a une nouvelle fois démontré qu'il est un capitaine doté d'une redoutable efficacité. En votre nom à toutes et à tous, je souhaite à Gilbert MEYER un très rapide rétablissement. Vous me permettrez, je pense, de me faire auprès de lui l'interprète de toute la population colmarienne. M. Gilbert MEYER m'a demandé de vous transmettre ses cordiales salutations à l'ouverture de cette séance, ce que je fais très volontiers.

Je compte sur vous pour que cette séance dont nous avons essayé d'anticiper et de régler en amont toutes les contraintes techniques se déroule au mieux. Pour l'instant, la technique fonctionne, tout va bien, pourvu que cela dure. Les interventions des uns et des autres doivent en effet respecter une procédure pour laquelle vous avez été informés et que vous avez validée par votre vote. Je précise que cette séance est retransmise en direct sur TV7 et également sur la page Facebook de la Ville.

Chers collègues, nous sommes sortis il y a 15 jours de deux mois de confinement justifié par la plus grande et importante crise sanitaire de l'ère moderne, mais la date du 11 mai n'a pas signifié le retour à la vie d'avant. Cette séance même du Conseil Municipal en est l'illustration. Il s'agit d'un desserrage progressif des règles de confinement et d'une liberté retrouvée. Vous le savez, notre Région a été l'une des plus touchées du territoire

national par l'épidémie : 1 389 personnes ont succombé à ce jour au Covid-19 à l'hôpital (619 dans le Bas-Rhin et 770 dans le Haut-Rhin). Je voudrais dire à quel point nous pensons à leurs familles, à la douleur et aux circonstances si particulières et si douloureuses de l'accompagnement de leur mort en raison des mesures de confinement supplémentaires, y compris pour les services funéraires. Je voudrais leur dire à quel point nous pensons à elles et à quel point notre compassion et nos pensées les plus tendres et les plus affectueuses les accompagnent. Cela m'amène naturellement à rappeler qu'il est plus que jamais nécessaire d'appliquer strictement toutes les règles barrière et de sécurité sanitaire, en particulier celles de la distanciation physique et du port du masque le plus largement même lorsque ce dernier n'a pas été rendu obligatoire par les pouvoirs publics. Il faut le faire avec beaucoup de rigueur et également l'accepter, il faudra sans doute l'accepter dans la durée. C'est un exercice difficile pour tous. C'est un exercice qui doit également se faire avec beaucoup de conscience de notre responsabilité individuelle, car en nous protégeant, nous protégeons également les autres et nous protégeons surtout les plus vulnérables d'entre nous, c'est-à-dire nos aînés qui ont payé un si lourd tribut dans cette crise. Il faudra d'ailleurs en analyser les causes profondes et les conséquences.

Je voudrais aussi, au nom de la Ville de Colmar, de son Maire Gilbert MEYER, du Conseil Municipal si vous me le permettez et en mon nom personnel, redire toute ma reconnaissance et tout notre soutien à l'ensemble de la chaîne de soins des hôpitaux civils de Colmar. Son personnel abat encore aujourd'hui un travail extraordinaire avec beaucoup d'énergie, beaucoup de professionnalisme, beaucoup de sensibilité, beaucoup d'écoute et aussi beaucoup de rigueur. Mme Christine FIAT, Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar nous dressera à la suite de mon intervention un tableau exhaustif du travail colossal – n'ayons pas peur des mots – réalisé dans son établissement. Je vais la remercier pour sa présence exceptionnelle aujourd'hui à nos côtés. Naturellement, je veux également souligner le rôle capital de l'hôpital SCHWEITZER qui s'est organisé avec l'hôpital PASTEUR pour mieux répartir les besoins en matière de santé publique. Je veux dire aussi à quel point la médecine de ville avec l'ensemble des acteurs du personnel soignant, des pharmaciens jusqu'aux aides-soignants, en passant par les sages-femmes et toutes les aides à domicile, s'est mobilisé jour après jour pour assurer les soins et faire face à l'urgence avec beaucoup de professionnalisme. Ils ont été nos héros en ces temps si contrariés. Le premier Conseil Municipal de déconfinement ne pouvait se faire sans remercier au travers de votre personne, Mme FIAT, tous les échelons et tous les secteurs, sans exception, de l'hôpital. Il en est de même, bien entendu, pour le personnel des EHPAD qui ont su faire face, malgré les problèmes d'acheminement de matériel. Ce n'était pas toujours facile, c'était souvent compliqué. Ils ont fait face, eux comme les autres.

Les services de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération ont également travaillé pendant la période de confinement pour assurer la continuité des services publics. C'était notre devoir, notre responsabilité. Ils l'ont assuré avec un esprit et un professionnalisme que je veux saluer. Merci, M. le Directeur Général des Services, M. KLEIN, de bien vouloir vous faire

l'interprète de ma considération à l'égard du personnel municipal de la Ville et de Colmar Agglomération. En télétravail ou sur le terrain, ils ont eu à cœur de servir une ville qu'ils aiment. Nous sommes d'ailleurs, et c'est bien normal, en train d'étudier le principe du versement d'une prime et de ses conditions d'attribution.

Je reviendrai sur toutes les mesures qui ont été déployées à cet effet, mais aujourd'hui, il importe de remettre en route notre Ville avec plusieurs priorités majeures, sans qu'il soit d'ailleurs fait une hiérarchie :

- la sécurité sanitaire des Colmariens ;
- le maintien d'un service public optimal dans des conditions impactées par l'épidémie ;
- la veille solidaire pour les personnes isolées ou fragiles socialement ;
- le soutien à l'économie, car l'enjeu actuel réside aussi dans la survie des entreprises terriblement frappées et par ricochet, bien sûr, dans le maintien des emplois ;
- le soutien du tissu associatif dans tous les domaines (social, culturel, sportif).

Les finances de la Ville reposent sur d'excellents fondamentaux. Ceux-ci vont nous permettre de franchir cette épreuve, même s'il paraît difficile aujourd'hui d'en prévoir la durée. La bonne gestion de ces dernières années va nous permettre d'aider les différents services et de jouer – mais j'y reviendrai dans un instant – notre rôle de locomotive locale. Là encore, si nous sommes en mesure de le réaliser, nous le devons à Gilbert MEYER et à sa capacité ultra reconnue de grand gestionnaire.

Je le répète, nous devons, ensemble, affronter cette crise qui fera date. La surmonter passe nécessairement par une mobilisation collective et une implication individuelle sans failles. Plus que jamais, gardons à l'esprit la solidarité et l'engagement qui forgent notre identité de Colmariens. La crise sanitaire que nous traversons encore a fait vaciller bien des certitudes établies. Elle nous a rappelé à tous notre devoir d'humilité. Elle nous a conduits à reconsidérer la chaîne des valeurs en faisant des soucis ordinaires des soucis bien futiles. Ne pas faire comme avant ne doit pas être simplement un slogan, mais une réalité. Le bien commun, l'action désintéressée au service du plus grand nombre a été notre boussole dans la tempête. Cela doit perdurer, nous devons y veiller. L'après-Covid se doit d'être solidaire, généreux, bienveillant et surtout, éthique. Nous devons être des acteurs d'une consommation plus locale et plus respectueuse de la nature et de l'environnement.

Je terminerais par cette citation d'Henry FORD qui illustre, je crois, parfaitement l'incroyable exemple donné par les nombreuses initiatives personnelles et associatives ayant fleuri ces dernières semaines : « *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* ». Je ne me voyais pas ouvrir cette séance sans cet appel à l'humanisme et à la solidarité. Merci.

Après cette introduction, je cède maintenant la parole à Melle FIAT, Directrice des Hôpitaux de Colmar.

Mme FIAT : Merci. Mesdames et messieurs, bonsoir. J'interviens ce soir à la demande du Président du Conseil d'Administration des Hôpitaux Civils de Colmar. Merci de me recevoir. J'ai essayé de préparer une quinzaine de diapositives, M. le 1^{er} Adjoint, d'une dizaine de minutes. Ce sera aussi exhaustif que possible, j'ai appelé cela « La prise en charge du Covid-19 aux Hôpitaux Civils de Colmar en quelques clics ». Le sommaire de mon intervention sera le présent :

- en prélude, j'ai voulu rappeler la propagation foudroyante du virus dans le Haut-Rhin, c'est un point extrêmement important, notamment suite au rassemblement Évangéliste ;
- le déclenchement du dispositif mis en œuvre aux HCC est un dispositif opérationnel basé sur des fondamentaux robustes et une très grande capacité d'adaptation. J'y reviendrai ;
- le dispositif d'accueil des urgences Covid était notre porte d'entrée ;
- un zoom sur les services d'hospitalisation que nous avons appelés les unités de cohorting ;
- les services de réanimation qui ont vraiment été en quelque sorte le cœur du réacteur ;
- le dispositif de redéploiement des personnels, notamment en déprogrammant des opérations et des consultations non urgentes ;
- le centre de prélèvement ;
- les services logistiques ;
- le bilan de situation fin avril en quelques chiffres clés ;
- un petit zoom sur notre EHPAD.

Le prélude : une propagation foudroyante du virus dans le Haut-Rhin suite au rassemblement évangéliste

Novembre-décembre 2019 : apparition des premiers cas, puis le cluster de Wuhan en Chine.

Janvier 2020 : premiers cas signalés en Europe et particulièrement en Italie.

24 janvier 2020 : premiers cas en France pour les patients revenant de Chine

26 au 29 janvier 2020 : six cas en Savoie et cluster dans l'Oise

Fin janvier 2020 : l'Union Européenne active son dispositif de crise

14 au 24 février 2020 : suite au rassemblement évangélique, nous avons eu un basculement par rapport au nombre de patients pris en charge

Début mars 2020 : premiers cas identifiés en provenance du cluster de Bourzwiller

Dispositif opérationnel basé sur des fondamentaux robustes et une très grande capacité d'adaptation

Au départ, nous avons essayé d'organiser un hôpital en secteur Covid et non-Covid qui bascule très rapidement en structure quasi intégrale Covid en six points :

- dispositif d'accueil des patients Covid aux urgences que nous avons fait évoluer, j'y reviendrai ;

- les services d'hospitalisation, unités de cohorting de médecine principalement. Au plus fort de la crise, nous avons 174 lits unités de cohorting Covid ;
- les services de réanimation : nous avons une autorisation en temps normal de 30 lits, nous avons été autorisés à ouvrir 58 lits pour répondre à la demande. Vous voyez apparaître 31 médecins anesthésistes réanimateurs et 120 soignants ;
- le dispositif de redéploiement : nous avons déprogrammé les opérations et les consultations non urgentes, sauf toutes les urgences et toute la cancérologie qui ont été assumées pendant cette période ;
- mise en place d'un centre de prélèvement aussi bien pour le dépistage, le diagnostic et la production des résultats qui, au départ, allaient à Strasbourg, mais que nous avons réalisés sur place. En avril, environ 3 770 prélèvements ont été réalisés ;
- les services logistiques : je dirai un petit mot des médicaments, masques, sarraus et surblouses dont vous avez bien sûr tous entendu parler.

Dispositif d'accueil des patients Covid aux urgences

➤ Entrée

Cela a été notre premier point d'entrée, notre premier point chaud. Les patients symptomatiques étaient hébergés au niveau de l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée de 9 lits situés au niveau des urgences.

➤ Capacité

Très rapidement, nous avons été débordés par cette capacité. Lorsque l'épidémie a pris de l'ampleur, il a fallu augmenter le dispositif en intégrant 6 boxes dédiés d'abord à la médecine puis 5 places en secteur de médecine dans les services, soit une capacité d'hébergement provisoire de 21 places. C'était important parce qu'au départ, nous ne savions pas qui était Covid ou pas Covid quand les malades venaient. Il a fallu que nous nous organisions très rapidement.

➤ Activité

L'activité des urgences est passée d'un nombre moyen de 135 passages/jour à 82 passages concentrés principalement sur des malades Covid puisque, au fur et à mesure, les autres malades ne venaient plus aux urgences et les ont désertées.

➤ Équipe

Quand je dis qu'il y avait un dispositif robuste, c'est que notre équipe des urgentistes est composée de 26 médecins urgentistes titulaires et de 80 soignants (IDE, AS et ASH).

Les services d'hospitalisation : unités de cohorting

Une fois qu'il y avait ce point d'entrée, il fallait savoir où hospitaliser ces patients.

Début Mars : les premiers patients Covid sont hospitalisés dans une unité dédiée du bâtiment de médecine interne, notamment le service d'infectiologie

puisque nous avons une quinzaine de lits d'infectiologie aux HCC.

Comme vous pouvez vous en douter, cela n'a pas été suffisant et dès le 16 Mars 2020, nous avons ouvert des unités spécialisées à Pasteur 2. La première aile était l'aile Nord où nous sommes passés de 10 à 20, puis jusqu'à 60 lits d'hospitalisation Covid.

Au fur et à mesure de la progression de l'épidémie, toutes les structures de médecine ont hébergé des malades, notamment les médecines internes, mais on voit également apparaître des médecines spécialisées (cardiologie, néphrologie, pneumologie et neurologie) puisqu'au fur et à mesure, les patients pouvaient développer des pathologies en lien avec ces spécialités.

En synthèse : nous avons eu des unités de cohorting Covid de médecine jusqu'à 174 lits, composées de médecins, de soignants (IDE, AS, ASH, internes, mais aussi étudiants IFSI).

Les services de réanimation

Très rapidement, les malades ont malheureusement eu besoin de services réanimation. Comme je le disais, nous sommes autorisés à avoir 30 lits de réanimation en temps normal et nous avons commencé à intégrer ces patients en réanimation médicale Pasteur 2 (10 lits) puis les 5 lits d'Unités de Soins Continus qui ne reçoivent généralement pas de malades de réanimation qui sont des malades plus lourds que l'USC.

À partir du 10 mars, nous avons petit à petit intégré les 30 lits de réanimation en réanimation Covid.

27 mars 2020: nous avons intégré 18 lits de réanimation pour des prises en charge supplémentaires en convertissant les salles de suite post-interventionnelles, donc les suites de blocs opératoires. Tout cela ne s'est pas fait tout seul puisqu'il a fallu à chaque fois avoir le personnel dédié que nous avons, mais également les équipements que nous n'avions au départ que pour 30 lits et pas pour 58 lits. Nous avons quand même gardé 8 lits non-Covid en réanimation puisqu'il fallait pouvoir prendre en charge des urgences opératoires en réanimation. Cela a été un des points chauds de notre organisation.

Nous avons là aussi une structure solide puisqu'au total, nous avons 31 médecins réanimateurs titulaires, 120 soignants (IDE, AS et ASH), des internes et des étudiants de l'IFSI. 9

Le dispositif de redéploiement : la déprogrammation des opérations et des non urgentes

Pour arriver à mettre en place ce dispositif aussi bien dans les réanimations que dans les services de médecine, il a fallu déprogrammer l'ensemble des opérations chirurgicales et des consultations non urgentes. Nous pouvons d'ailleurs remercier les chirurgiens qui ont vraiment complètement joué le jeu.

Pour arriver à armer ces 174 lits de Covid, nous avons pris la décision de déprogrammer toutes les opérations chirurgicales et consultations programmées non urgentes, mais nous avons conservé les urgences dans toutes les disciplines chirurgicales, quelles que soient les disciplines, y

compris la cancérologie. Je tiens à souligner qu'il n'y a donc pas eu de perte de chance pour les malades en cancérologie.

Entre le 6 mars et le 20 mars, nous avons d'abord fermé la médecine physique et de réadaptation, une unité de gastroentérologie, une unité de traumatologie, la chirurgie digestive, et toutes les spécialités.

Cette organisation a nécessité un déplacement géographique de près de 320 personnes puisque nos patients Covid étaient principalement à Pasteur 2 dans les réanimations et les unités de spécialités. Ces 320 personnes n'ont pas forcément exercé leurs fonctions dans leurs services habituels.

Le centre de prélèvement

Dès le début de l'épidémie, nous avons été en mesure de pratiquer le dépistage des malades suspects, réalisé par notre laboratoire de virologie. Dans un premier temps, nous n'étions pas habilités à produire des résultats qui ont été diagnostiqués aux HUS puis à partir de mars, nous avons pu produire nos propres résultats.

Nous avons prélevé exclusivement les malades et les personnels symptomatiques.

Au mois d'avril, cela faisait à peu près 3 770 prélèvements.

Les services logistiques

À aucun moment, les HCC n'ont été en rupture de stock d'un produit ne leur permettant pas la prise en charge de leurs patients.

Nous avons réussi à fournir aux soignants et à tout le monde les dispositifs de protection leur permettant d'exercer leurs métiers dans les meilleures conditions possible.

➤ Masques

Néanmoins, comme l'ensemble des établissements, nous avons été impactés par les approvisionnements en masques qui se sont réalisés à un moment donné à flux tendus jusqu'à que se mettent en place les stocks d'État. Je tiens à souligner de nombreux dons d'entreprises ou de particuliers.

À titre d'exemple, le nombre de masques consommés par jour par les soignants se situe entre 6 000 et 7 000 masques (dont 700 à 1 000 masques FFP2 qui sont plus protecteurs, notamment pour les réanimations ou les chirurgies), avec un stock permettant de couvrir nos besoins pour 30 jours de fonctionnement.

➤ Sarraus

Nous avons assez rapidement pris l'initiative de relaver les blouses qui étaient normalement à usage unique en évitant ainsi la rupture de stock. Nous pouvions les laver deux à trois fois.

Ces sarraus ont été consommés sur un stock disponible entre 1 000 et 2 000 surblouses et nous sommes ensuite passés aux combinaisons avec un stock roulant qui se stabilisait à hauteur de 10 000 surblouses (relavage, remplacement des surblouses par des combinaisons, création d'un atelier de

couture avec la contribution de couturières extérieures fabriquant des surblouses en tissu et approvisionnements réalisés sur le stock d'État). Nous avons essayé de ne pas compter que sur les stocks d'État, mais également sur le savoir-faire de nos professionnels.

➤ Médicaments

Comme la plupart des services, nous avons été en tension pour les curares, les produits de dialyse et quelques médicaments sans tomber dans une rupture de stock.

Bilan de situation fin avril en quelques chiffres clés

➤ Patients

Nombre cumulé de patients : 600 en unité cohortes + 231 hors unités cohortes.

Nombre de patients en réanimation : 286.

Soit un total de 1 117 patients.

Nous avons quand même transféré en services de réanimation extérieurs à Strasbourg dans des cliniques privées près de 134 patients.

Des malades sont quand même retournés à domicile et sont quand même guéris à l'hôpital.

➤ Personnel

Absentéisme : il est en moyenne autour de 6 %. Nous sommes passés à 12 %, puis à pratiquement 20 % sur une semaine. Ces personnes n'étaient pas toutes malades, mais ont demandé un arrêt maladie. Il y a effectivement eu la peur, il faut bien le reconnaître, de la prise en charge de ce virus.

Nombre de personnes affectées aux unités Covid médecine et réanimations :

- Réanimation : 120 soignants (IDE, AS, étudiants IFSI)
- Médecine Covid : 320 personnes
- Nombre de médecins affectés aux unités Covid (principalement des médecins de médecine interne, de spécialités médicales et de réanimateurs) : 30 médecins, infectiologues, pneumologues, médecine interne et 31 réanimateurs.

En conclusion...

Nous avons été en mesure d'absorber très correctement, grâce à une très forte mobilisation de tous, cette première vague

Par contre, les nouveaux défis consistent à :

- absorber une cohabitation de malades Covid qui commencent à diminuer, mais également le retour des malades non traités. Certains malades chroniques ne revenaient plus à l'hôpital et c'est aussi le moment de leur dire d'y revenir parce que nous nous sommes organisés pour les prendre en charge de manière tout à fait sécurisée ;
- absorber le cas échéant une deuxième vague s'il devait y en avoir une, nous ne le savons pas et personne ne le sait, même si actuellement, les indicateurs sont quand même plutôt positifs, mais nous sommes

quand même obligés de nous y préparer.

Focus sur le CPA

Fermeture aux visites dès le 6 mars 2020 : la seule dérogation hors EHPAD était la fin de vie, voire même en EHPAD, mais nous n'avons pas eu de surmortalité constatée en médecine au CPA.

Des organisations d'activités médicales ont été réfléchies en collaboration avec les autres acteurs gériatriques de Colmar. Cela me permet, comme vous l'avez fait, M. HEMEDINGER, de dire à quel point nous avons coopéré tous ensemble aussi bien avec le CDRS, le Diaconat et Schweitzer, mais aussi avec la Fondation des hôpitaux de Mulhouse, l'ensemble des SSR (Trois-Épis, Ribeauvillé et Sélestat). La coopération a vraiment été très forte au niveau de notre Groupement Hospitalier de Territoire. Je voudrais vraiment le souligner ici. La collaboration entre le public et le privé a été tout à fait exemplaire.

L'EHPAD du CPA : une situation maîtrisée

➤ Bilan médical très encourageant

Un confinement décidé avec parfois des difficultés pour les familles de comprendre et je l'entends bien.

Un seul résident a été testé positif mi-mars, puis testé négatif depuis

Nous n'avons constaté aucun décès en lien direct avec le Covid-19

➤ Bilan de la vie sociale apprécié des familles

Nous avons pris un certain nombre de mesures qui ont apparemment été appréciées par les familles même s'il y a eu comme toujours des personnes qui étaient plus ou moins contentes ou mécontentes.

Réouverture aux visites de familles en EHPAD, le 24 avril :

- sous de très strictes conditions d'hygiène et de distanciation sociale ;
- nous avons des retours très positifs de ces familles, nous avons eu à cœur de faire bénéficier les résidents et les familles de visio-entretiens sur Internet à l'aide de 10 tablettes tactiles (don du Rotary Club de Colmar).

Merci pour votre soutien

Nous avons également adressé ce merci à l'ensemble des personnes qui nous ont fait des dons parce qu'ils ont été nombreux : *« Madame, Monsieur, Vous vous êtes manifestés et avez témoigné votre soutien aux Hôpitaux Civils de Colmar à travers un don en numéraire ou en nature, une aide matérielle, un témoignage de sympathie ou encore en tant que bénévole. En cette période si intense et si difficile pour nos structures hospitalières, sachez que votre engagement à nos côtés a permis à toute la communauté hospitalière de tenir bon face à cette crise sanitaire et à croire en des lendemains meilleurs ! Les Hôpitaux Civils de Colmar vous prient de recevoir à travers ce message l'expression de leur plus profonde gratitude ».*

J'adresse ce remerciement à vous tous et à la Ville de Colmar ainsi qu'à tous ceux qui nous ont soutenus. Je vous remercie de votre patience.
(applaudissements)

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, Melle FIAT, madame la Directrice, de cette présentation. Il n'était sans doute pas facile de faire une synthèse tellement l'action était intense pendant cette période très longue et combien elle le reste également. Nous mesurons bien que vous étiez vraiment dans le cœur du réacteur de cette pandémie. Nous mesurons bien également le degré d'intervention de toutes les personnes œuvrant directement ou indirectement au sein des hôpitaux, mais ce qui est important, vous l'avez souligné et je crois que c'est d'ailleurs un maître-mot général dont il faudra impérativement se souvenir dans les prochaines semaines, les prochains mois et les prochaines années, c'est que nous avons bien senti cette notion de collaboration du public et du privé sans distinction, mais avec chevillés au corps des uns et des autres, le bien commun, l'intérêt général, la santé et la vie humaine au final, l'entraide, l'unité, la solidarité. Je crois qu'ils ont été vraiment les maîtres-mots de votre intervention. Vous avez eu à faire face également à une situation pas évidente, un manque cruel au départ de matériel, je pense aux masques et aux surblouses. Cela a été long et difficile. C'est d'ailleurs un peu incompréhensible pour nous, citoyens du pays d'une des plus fortes puissances économiques mondiales avec un budget élevé et une dépense publique énorme. La France est un des pays d'Europe qui dépense le plus d'argent, qui taxe beaucoup les contribuables qu'ils soient privés ou les entreprises. Nous avons un peu de mal à comprendre que ce manque de matériel s'est fait si cruellement sentir au niveau national, mais cela fait certainement partie des points qui seront analysés et dont il faudra tenir compte pour que ce genre de choses ne se reproduise plus. Je ne sais pas si des collègues veulent prendre la parole. Il peut y avoir un débat si vous voulez poser des questions. Mme FIAT est tout à fait disponible pour y répondre. Qui veut prendre la parole ?

Mme UHLRICH-MALLET.

Mme UHLRICH-MALLET : Merci, je voudrais d'abord partager le mot d'introduction du 1^{er} Adjoint en souhaitant au Maire de Colmar un prompt et rapide rétablissement. C'est vrai que nous pensons tous à lui très fort ce soir. Mes remerciements à vous, Mme FIAT et à travers vous à l'ensemble des personnels de santé de l'hôpital de Colmar. Les hôpitaux de Colmar ont non seulement été extrêmement réactifs et vous l'avez bien démontré au moment de cette crise, mais vous avez également su faire preuve de solidarité puisque je crois savoir que vous avez même accueilli des patients atteints du Covid qui venaient de Mulhouse. Nous avons été tous particulièrement touchés par les nombreuses actions, les dons des particuliers et d'associations envers le personnel soignant et cet esprit d'entraide, cette forme de fraternité devront – je le souhaite, en tout cas – pouvoir perdurer également en temps normal.

Le Ministre de la Santé, Olivier VERAN, lance ce jour même une large concertation pour la réforme des systèmes de soins et l'un des volets de cette réforme pourrait être l'amélioration de la coopération entre les villes et l'hôpital. Dans le cadre de ce partenariat renforcé, quelles sont les pistes,

Mme FIAT ? Quelles seraient vos attentes au niveau de la Ville ? Je pense par exemple à une meilleure gestion de stock important comme celui des masques. Il y a peut-être aussi d'autres sujets d'inquiétude, notamment par rapport au survol des hélicoptères sanitaires dans certains quartiers. Voilà, je crois que le débat est ouvert. Nous ne le ferons peut-être pas ce soir, mais si vous pouviez nous donner votre sentiment par rapport à des pistes de partenariat renforcé dans l'avenir avec la Ville de Colmar. Je vous remercie.

Mme FIAT : S'agissant de la collaboration entre la médecine de l'hôpital et la médecine de ville – vous avez utilisé le mot « ville » et il y a plusieurs possibilités d'interprétation, mais clairement, nous l'avons déjà mise en place puisque je rappelle qu'il y a, au sein des HCC, la maison de garde où les médecins libéraux viennent prendre leurs fonctions lorsqu'ils sont en astreinte. Ils ont accepté d'être situés au sein même du service des urgences, donc la collaboration entre l'hôpital public et la médecine de ville – de ce côté-là – est réalisée à Colmar. Vous savez que nous n'avons pas SOS Médecins à Colmar, donc c'est quelque chose qui a fait ses preuves depuis un an. C'est vrai qu'il a fallu du temps pour convaincre l'ensemble des partenaires à travailler de cette manière-là, mais je crois que c'est déjà, madame, une chose extrêmement importante et que nous pourrions peut-être faire ailleurs.

S'agissant des inquiétudes, j'ai pour habitude, non pas de ne pas être inquiète comme Directeur d'hôpital, vous pensez bien, mais essayer d'anticiper et de donner des explications rationnelles si vous le permettez sans que cela ait une connotation de jugement en ce qui concerne ce que nous avons vécu, par exemple, pour les masques. Je prends cet exemple-là. Rappelez-vous de l'épisode H1N1 où il avait été reproché au Ministre de la Santé de l'époque d'avoir fait trop de commandes de masques. Il est vrai que c'est très, très difficile parce que vous en faites trop, on dit que vous en faites trop et quand vous n'en faites pas assez, pas assez. Je crois simplement qu'ensuite les choix stratégiques qui ont été faits n'ont plus été des choix logistiques. Il y a eu d'autres choix. On parle beaucoup des 35 heures – je ne vais pas commencer à faire de la politique parce que je suis en Conseil Municipal –, mais des choix ont été faits. Je pense qu'il faut faire des choix à un moment donné et on ne peut pas tout faire. C'est une bonne question à se poser.

S'agissant de la pérennité de la collaboration entre les structures publiques et privées, tout le monde ne partage pas ce point de vue, mais l'hôpital public a quand même une structure juridique extrêmement lourde et beaucoup plus lourde que certaines structures privées. Par exemple, nous nous étions dit que si nous n'arrivions pas à faire une partie de l'activité chez nous, nous irions la faire à l'hôpital SCHWEITZER, mais cela veut dire qu'il y ait ensuite une possibilité de partager les moyens qui soit comprise par tous. Cette structure juridique n'existe pas encore. De pouvoir pérenniser une coopération entre l'ensemble des établissements, y compris publics, avec le CHU par exemple qui nous a beaucoup aidés par les transferts de patients, ce sont quelques pistes qu'il va falloir suivre. On parle également de gouvernance de l'hôpital, peut-être y a-t-il trop d'administratif à l'hôpital. C'est possible. Je pense que ces chantiers vont être ouverts ces

prochains temps, mais je pense qu'il n'y en a pas qu'un seul. Cela veut dire que nous révisons notre positionnement les uns par rapport aux autres. C'est sûr. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, madame.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Elle fait signe que oui, merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Mme GANTER.

Mme GANTER : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. C'étaient juste des remerciements et souligner un fait qui a été important dans cette crise du Covid, c'est cette belle coopération qui a pu se mettre en place. Cette coopération interrégions puisque nous avons vu ces TGV sanitaires, mais aussi souligner notre coopération transfrontalière que nous avons pu avoir parce que ce sont quand même 141 malades qui ont été accueillis dans nos pays voisins. Il faut le saluer. Ce n'était peut-être pas facile à mettre en œuvre, Mme FIAT, d'évacuer des malades, mais en tout cas, merci à ceux qui l'ont fait. Je crois que c'est un signe qu'il fallait souligner aujourd'hui. Merci beaucoup.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Il ne nous reste plus qu'à vous remercier, Mme FIAT, pour votre présence et la réponse à nos questions. Encore une fois, vous remercier vous et à travers vous, l'ensemble du personnel. C'est vrai que nombre de personnes ont travaillé pendant la période du confinement, évidemment le personnel des hôpitaux, des EHPAD, des cliniques, tout ce personnel qui est très, très important. Nous pensons aussi à tous ceux qui ont permis de nous nourrir : les caissiers dans les magasins et les routiers. Le confinement était de rigueur pour beaucoup, mais beaucoup travaillaient et s'exposaient. Toutes ces personnes méritent nos remerciements et notre soutien le plus sincère. Merci beaucoup.

Mme FIAT : Nous pouvons dire aux patients de revenir à l'hôpital pour ceux qui en ont besoin, il ne faut pas trop attendre.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : C'est un souci. Vous l'avez dit, nombre de personnes ont attendu par peur d'aller à l'hôpital parce que c'était impressionnant d'être obligé d'y aller, s'agissant d'un endroit fortement chargé. Pour la santé publique et la santé de tous, il ne faut pas tarder et revenir aussi chez les médecins de ville qui ont été également un peu désertés. Merci beaucoup. Bonne soirée à vous.

Mme FIAT : Bonne soirée à vous tous, merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je poursuis l'ordre du jour du Conseil Municipal, j'ai encore deux communications à vous faire.

❖ **Période de confinement**

La première concerne toutes les actions mises en place par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération durant la période de confinement avec différents points qui sont les synthèses des réunions qui ont été présidées par le Maire de Colmar pendant cette période si particulière. La réunion de crise était présidée chaque matin par le Maire et a permis de prendre un certain nombre de dispositions et de mesures dont j'aimerais vous faire la synthèse.

Soutien à l'économie

La Ville de Colmar et son agglomération se sont totalement engagées pour aider les entreprises à faire face aux conséquences économiques de cette crise et un certain nombre de mesures importantes ont été prises à ce titre.

➤ Mesures de consolidation de carnets de commandes

Pour pouvoir fonctionner, les entreprises ont besoin de commandes et pour pouvoir également conserver du chiffre d'affaires. C'est pourquoi la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont mis en œuvre des volumes d'investissement importants. Nous avons voté le budget en début d'année, c'est 41 millions d'euros d'investissement pour la Ville et 21 millions d'euros pour Colmar Agglomération. Cela pèse extrêmement lourd dans l'activité économique du secteur, c'est même totalement indispensable. Matthieu JAEGY y reviendra tout à l'heure dans la Décision Modificative. Comme la Ville est particulièrement bien gérée, nous avons les moyens de maintenir à hauteur cet investissement. C'est fondamental parce que pour le redémarrage des entreprises, qu'elles aient à nouveau des carnets de commandes qui se remplissent et donc des employés qui travaillent, c'est quelque chose de très, très important. C'est une particularité colmarienne. Ce n'est pas venu comme cela parce qu'encore une fois, ce sont les dividendes de la bonne gestion de ces 25 dernières années et cela irrigue toute l'économie.

➤ Mise en place d'un système d'optimisation des factures

L'objectif était d'accélérer les factures parce que dans cette période où le chiffre d'affaires était en baisse, cela générait ici ou là et dans beaucoup de cas, d'ailleurs, des problèmes de trésorerie. Pour les marchés publics d'un montant supérieur à 50 000 euros et dont la durée dépasse deux mois, un dispositif d'aide a été mis en place par le biais d'avances passant à 20 % au lieu de 10 % obligatoires habituellement. Pour les entreprises dans la capacité de répondre à la commande, les délais d'exécution des marchés ont été neutralisés tandis que la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont permis la continuité des travaux, y compris pour les marchés à bons de commande à celles et à ceux qui pouvaient travailler même partiellement. Par ailleurs, l'allotissement des marchés a été privilégié afin d'offrir aux entreprises locales de petite taille une possibilité de soumissionner et de répondre aux appels d'offres. Une vigilance particulière a été portée aux délais de paiement. Plus de 80 % des factures sont mandatées entre 0 et 20 jours et 14 % entre 20 jours et 59 jours. C'est très important pour la trésorerie des entreprises.

➤ Suppression de la taxe pour occupation du domaine public concernant les chantiers en cours dans la Ville

Ces taxes d'occupation du domaine public sont suspendues jusqu'au 30 septembre prochain.

➤ Fonds Résistance

Colmar Agglomération participe également au Fonds Résistance initié par la

Région Grand Est en partenariat avec la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts et le Département du Haut-Rhin. Colmar Agglomération a adhéré à ce dispositif. Afin de mettre en place ce dispositif, cinq comités d'engagement territoriaux ont lieu chaque semaine en vidéoconférence. Ce plan massif d'urgence de soutien à l'activité et de l'emploi s'articule autour de deux temps. Il est destiné aux micro-entrepreneurs, les petites entreprises de moins de dix salariés et également aux associations de moins de 20 salariés. C'est un fonds doté de 920 000 euros mis en place, soit une mise de 8 euros par habitant sur le territoire de Colmar Agglomération. La Région Grand Est, la Banque des Territoires, le Département du Haut-Rhin et Colmar Agglomération contribuent à parts égales, deux euros chacun par habitant. Sous certaines conditions simplifiées et en fonction de leur besoin de trésorerie, les très petites entreprises et les associations peuvent bénéficier de ce fonds. C'est une avance remboursable se situant entre 2 000 et 20 000 euros pour les TPE et entre 50 000 et 30 000 euros pour les associations. En renfort de ce dispositif, un fonds complémentaire exclusivement financé par Colmar Agglomération va être mis en place pour les entreprises de Colmar Agglomération. Il s'agira de verser une seconde avance remboursable dont le montant est susceptible d'aller jusqu'au double de l'aide octroyée par le premier fonds. L'investissement de Colmar Agglomération pourra donc atteindre 10 euros par habitant, soit une dotation de 1 150 000 euros au total.

➤ Mise en place de petits-déjeuners économiques en vidéoconférence

Ils sont organisés avec les dirigeants des entreprises, les exploitants des forces vives de l'agglomération de façon à discuter avec eux, à dialoguer et à ajuster les différentes mesures prises de façon à coller le plus possible aux besoins et aux réalités du terrain. C'est dans le dialogue que tout cela se fait.

➤ Maintien des subventions pour les associations

Des réunions en visioconférence ont eu lieu, organisées avec les acteurs locaux dans les domaines sportif, culturel et social. La décision a été prise de maintenir l'ensemble des subventions et certaines avances ont même été versées. Bien entendu, nous restons à l'écoute des uns et des autres dans le cadre d'un dialogue qui sera permanent et régulier.

Soutien aux commerces de proximité et aux circuits courts

➤ Mise en place d'un plan Terrasses dans le cadre de la réouverture prochaine des terrasses et dans l'objectif d'une reprise de leurs activités que nous attendons tous, nous l'espérons, le plus rapidement possible, mais bien sûr dans les conditions sanitaires les plus sûres.

Pour compenser les pertes financières, une réflexion est en cours avec les professionnels, l'UMIH notamment, pour mettre en place des extensions de terrasses. Compte tenu des gestes barrière, les terrasses pourront contenir moins de monde, donc l'idée globale est de trouver des solutions avec les professionnels pour maintenir au minimum le nombre de couverts sur chaque terrasse. Nous verrons au cas par cas ce qu'il faut faire avec les professionnels, mais notre volonté générale se situe à ce niveau-là. C'est un aspect économique important. C'est également un moment important de

convivialité et dans une Ville, la convivialité est importante.

➤ Stationnement gratuit

Depuis la crise sanitaire, la Ville de Colmar a mis en place une mesure exceptionnelle de gratuité du stationnement en surface pour faciliter le déplacement des Colmariens et des personnes devant se rendre en Ville. Cette mesure a existé pendant toute la période du confinement. C'était aussi pour les personnes qui étaient confinées chez elles en centre-ville et qui ne pouvaient pas déplacer leurs voitures. Nous avons décidé de proroger cette mesure qui s'appliquera jusqu'au 30 septembre prochain afin de faciliter l'accès au centre-ville et de relancer l'activité économique du commerce de centre-ville. Néanmoins, pour favoriser la rotation des véhicules et ne pas bloquer les véhicules parce que nous avons besoin que les véhicules tournent au centre-ville de façon à ce que chacun puisse trouver de la place, nous avons limité à l'intérieur de la rocade verte, donc dans l'hypercentre, cette durée à trois heures qui pourra être vérifiée grâce au disque impérativement apposé. Bien entendu, les parkings souterrains sont ouverts aux conditions habituelles. Je rappelle néanmoins l'heure de stationnement gratuite dans tous les parkings souterrains.

Aides à la population

➤ Masques

C'est un point important. Pour protéger la population, le Département a proposé de subventionner l'acquisition d'un masque lavable réutilisable normé pour chaque Haut-Rhinois à hauteur de 50 %. Le solde étant acquitté par Colmar Agglomération pour sa population, ce qui représente un investissement de 118 000 euros dans l'achat d'un premier masque. En complément, Colmar Agglomération fournira un deuxième masque à chaque habitant de l'agglomération, dont l'acquisition sera prise en charge par l'Etat, le Département du Haut-Rhin et le régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle également. Aucune contribution financière ne sera demandée aux communes membres. Chaque commune de Colmar Agglomération est en charge de sa distribution.

Pour la Ville de Colmar, les masques déjà livrés ont été distribués dans les boîtes aux lettres la semaine du 11 mai. Nous avons priorisé les personnes de plus de 65 ans, ce sont celles qui ont été retenues comme étant les plus fragiles, ainsi que les enfants et le personnel des écoles ouvertes. Les autres livraisons de masques débutent aujourd'hui. Chaque Colmarien a deux possibilités pour aller s'inscrire et aller chercher son masque. Nous avons mis en place un système où l'on peut s'inscrire et choisir un créneau horaire pour chercher son masque, un peu comme l'application Doctolib où l'on choisit l'horaire en fonction de ses disponibilités. On peut ainsi aller chercher son masque dans deux gymnases de la Ville, le Gymnase de la Montagne Verte et le Gymnase de Saint-Exupéry. J'y suis allé aujourd'hui, cela fonctionne très bien et c'est très efficace. Évidemment, pour celles et ceux qui n'auraient pas Internet, il fallait aussi mettre en place une réponse. Nous avons mis en place un numéro vert où chacun peut appeler et nous choisirons, en collaboration avec l'interlocuteur au téléphone, le créneau qui permettra aux uns et aux autres de chercher ce masque.

➤ Bornes de gel hydroalcoolique

Nous allons également mettre en place des bornes de gel hydroalcoolique. Nous savons bien que les individus se posent la question de la sécurité quand ils vont en ville. Un des gestes barrière les plus efficaces et les plus importants est le lavage des mains, raison pour laquelle nous avons décidé, à partir du début du mois de juin, l'installation de 28 bornes de gel hydroalcoolique sur les mobiliers urbains disséminées dans toute la Ville, pas qu'au centre-ville, dans tous les quartiers où c'est nécessaire. A proximité des parkings parce que pour ceux qui sont payants, les parkings souterrains, il faut pouvoir se laver les mains avant de toucher les caisses. Les bornes seront accessibles un peu partout gratuitement pour les usagers.

➤ Solutions de garde

Solidaire avec les personnes actuellement sur le front de la lutte contre l'épidémie en lien avec l'Éducation Nationale pendant la période du confinement, la Ville a rouvert les écoles Wickram, Serpentine et Pfister pour accueillir les enfants du personnel soignant, mais également des forces de l'ordre. Un service périscolaire en lien avec l'association PREALIS est également assuré pour ces mêmes enfants de 7 h 30 à 18 h 30. Ce dispositif a très bien fonctionné et a rendu de grands services pour les parents obligés d'aller travailler pour notre sécurité sanitaire.

➤ Mesures importantes d'aide au pouvoir d'achat pour les parents d'élèves

La Ville de Colmar a décidé de reverser aux 1 565 familles de Colmariens dont les enfants bénéficient de la cantine une aide au pouvoir d'achat de 55 euros. Cette aide vise à restituer aux familles la part de la contribution de la Ville à l'association PREALIS, délégataire de la restauration scolaire pour la durée de fermeture des cantines.

➤ Plan d'aide aux personnes isolées

À l'image de ce que nous pratiquons en été au moment du plan canicule, un plan d'aide aux personnes isolées a été mis en place dès le début du confinement en lien avec les habitants les plus fragiles. Un standard téléphonique a été dédié. Chaque élu a été en charge de téléphoner à une liste de personnes pour prendre régulièrement de leurs nouvelles et répondre à leurs questions.

➤ Installation de structures de tests au dépistage.

Des chalets temporaires qui servent habituellement à la fête de printemps ont été mis en place à proximité des laboratoires volontaires pour participer à l'effort de dépistage national.

➤ Transport en commun gratuit pour le personnel soignant

À l'instar de la Région Grand Est, Colmar Agglomération et la TRACE proposent la gratuité des transports en commun pour l'ensemble du personnel soignant. C'était le cas pendant l'épidémie. Cela reste le cas aujourd'hui.

➤ Masques et gel pour le personnel soignant

La Municipalité a offert plus de 9 000 masques aux hôpitaux colmariens PASTEUR et SCHWEITZER ainsi qu'aux pharmacies. 35 litres de solution hydroalcoolique non utilisés après la tenue du premier tour des élections municipales ont été également distribués.

➤ Communication quotidienne

Une communication quotidienne a été mise en place de façon à ce que tout le monde puisse se tenir au courant. Nombre de connexions aux réseaux sociaux ont eu lieu pendant cette période où la majorité des personnes était restée à la maison. Nous avons mis en place un site appelé Colmar Solidaire pour mieux appréhender cette période de confinement, créé sur Facebook. Il a très bien fonctionné et a permis de solutionner un certain nombre de problèmes et de répondre à un certain nombre de questions.

➤ Version numérique du Point Colmarien

Nous avons sorti une version numérique du Point Colmarien qui a permis de recenser toutes les actions prévues et d'instaurer un dialogue avec la population.

Continuité du service public

L'ensemble des services de la Ville ont poursuivi leur mission de service public soit en télétravail soit en présentiel. Je veux leur redire merci. Cela a permis de traiter l'ensemble des demandes des Colmariens.

➤ Gestion des déchets

Les déchetteries étaient fermées et ont rouvert depuis. Il fallait assurer le service des déchets. Cela a été très bien fait.

➤ Police Municipale

La Police Municipale a évidemment continué son travail.

➤ CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Il accompagne toute l'année les personnes en difficulté. Il a eu énormément de travail et de sollicitations. Là encore, je veux remercier les équipes.

Sur la période du 17 mars au 11 mai, un plan d'alerte d'urgence a été activé. 222 personnes ont été contactées.

Un dispositif de courses à domicile a été mis en place. Il est réalisé par les agents municipaux. 53 interventions ont été réalisées durant cette période pour les personnes qui ne pouvaient pas sortir de chez elles et qui avaient bien sûr besoin de se nourrir et du minimum vital. Ce dispositif est toujours en place.

1 292 personnes ont été reçues dans le sas d'entrée du CCAS. Un hygiaphone a permis cet échange. Les rendez-vous d'aides aux usagers ont été maintenus, c'est-à-dire que 272 personnes ont été reçues pendant la période.

Sur le plan alimentaire, 255 foyers ont été aidés, soit 524 Colmariens pour un montant total de secours alimentaire de 28 000 euros.

➤ Service à la population

Le service à la population et les agents de ce service ont également assuré une permanence. Il fallait malheureusement enregistrer les décès, mais aussi de manière plus réjouissante, les naissances.

➤ Espaces verts

Ils se sont relayés tout au long de la semaine pour travailler sur les serres, les plantations de la Ville. Des équipes ont d'ailleurs été dédiées à la désinfection des rues qui a globalement été faite.

❖ **Après-confinement**

S'agissant de l'après-confinement, je ne rentrerai pas dans les détails puisque nous sommes dans une période particulière et je ne voudrais pas que l'on nous dise que nous profitons de la situation pour faire de la politique, ce n'est pas le but.

Plan vélo

Néanmoins, nous sommes en train de travailler sur un plan vélo qui se concrétisera très rapidement dans les tout prochains jours pour favoriser la pratique du vélo. Nous avons d'ailleurs écrit au Département -parce que nombre de voies départementales sur les axes principaux appartiennent au Département- pour voir comment nous pouvions mettre en place des pistes cyclables temporaires. Nous avons également écrit à l'association spécialisée sur le vélo, Le CADRes, afin de les solliciter et leur demander des propositions. À partir de cette semaine, nous installerons des aménagements cyclables provisoires à titre d'essai sur la Rocade Verte, notamment sur une des voies du Boulevard du Champ-de-Mars et une des voies du Boulevard Saint-Pierre pour faire la ceinture avec la Rue Schwendi puisque nous avons déjà mis la rue Schwendi sur une voie. Nous allons faire le test sur les autres dispositions. L'ensemble du centre-ville est organisé en zones de rencontre limitées à 20 km/h afin de favoriser le plus possible l'utilisation du vélo.

Tourisme

Nous sommes également en train de travailler avec l'Office du Tourisme sur la définition d'une nouvelle stratégie pour le tourisme. Nous nous apercevons aujourd'hui que le tourisme, qui est une activité économique indispensable à l'équilibre de notre territoire et pourvoyeur d'emplois et de croissance économique, est évidemment dans une situation de crise et de préoccupations majeures. Il va falloir beaucoup travailler sur le sujet.

Pour les prochaines semaines et les prochains mois, il va falloir sans doute travailler sur ce que l'on appelle l'endogène, c'est-à-dire le tourisme de proximité, donner envie à nos voisins du reste de la France de venir cet été chez nous, en Alsace, consommer de la culture, du patrimoine et venir dans nos hôtels et nos restaurants. Il va falloir rediriger cette stratégie et donner confiance. Nous sommes le territoire qui a été le plus montré du doigt pendant la période du Covid. Nous n'avons d'ailleurs jamais eu autant de correspondants de presse, que ce soit la télé permanente ou la radio, chez nous et systématiquement pour parler de la situation. Cela a sans doute été

de nature un peu, mais à juste titre, à effrayer les personnes qui regardaient la télé et qui avaient l'impression que l'Alsace et particulièrement le Haut-Rhin étaient en situation terrible, ce qui était d'ailleurs malheureusement le cas. Il va falloir reconstituer une communication autour de cela pour redonner confiance et également à destination de nos proches voisins suisses et allemands.

Plan culture et plan sports

Nous mettrons en place un plan culture et un plan sports en instaurant et en maintenant un dialogue permanent avec les associations.

Tel était le point que je souhaitais faire sur ce qui a été fait et ce qu'il va falloir faire dans les prochains temps, en tout cas à très court terme.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. C'était une communication qui ne fait pas l'objet d'un vote.

Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Je ne voulais pas vous couper. J'ai des problèmes de connexion. Je voulais savoir si je pouvais intervenir.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, bien sûr.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues. Je voulais ici saluer les différents dispositifs mis en place et nous venons de les entendre. Ces dispositifs ont été mis en place pour faire face à cette crise. Cette crise sanitaire a et aura des effets économiques et est déjà même suivie d'une crise sociale. Les élus que nous sommes et ceux à venir auront un grand rôle à jouer pour faire face à ces nombreux problèmes. Soyons au rendez-vous, les citoyens auront besoin de nous. Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien. Je ne peux que souscrire entièrement à votre intervention. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je termine par la dernière communication relative à la rentrée scolaire. Le 9 mars dernier, le Covid frappait très durement et a entraîné immédiatement la fermeture des écoles privant nos enfants de leurs camarades de jeux et de leurs enseignants et privant les familles de lieux structurants à notre vie sociale et importants pour l'éducation de notre société.

Après ces longues semaines de confinement, l'État a renvoyé aux Maires la responsabilité d'un choix, celui d'ouvrir ou de ne pas ouvrir les écoles sur la base du volontariat. C'est d'ailleurs un peu bizarre parce que l'école est obligatoire et là, on parle de volontariat, mais je ferme cette parenthèse. Le Maire de Colmar n'a pas souhaité se dérober et a voulu assumer pleinement son rôle en ayant le courage politique de décider de procéder à la reprise d'une scolarité pour nos enfants dès le 14 mai dernier. Il s'agissait d'un choix rationnel et réfléchi, car le devoir du Maire n'est pas de rajouter une crise sanitaire à la crise sociale liée à l'absence de possibilité de garde pour les parents qui devaient reprendre le chemin du travail pour assurer la reprise de l'activité économique. Ceux-ci devaient bien trouver une solution pour assurer la croissance de notre pays.

Les conditions de réouverture des écoles ont été basées sur une

connaissance précise des mesures à prendre. Un protocole extrêmement lourd a été évidemment mis en place pour à la fois protéger les enfants, mais également le personnel enseignant. Dès la mi-mars, trois écoles étaient restées ouvertes dans le cadre du plan destiné aux enfants du personnel soignant et des forces de l'ordre. Un accueil de 10 à 15 personnes maximum était assuré. Nous nous sommes d'ailleurs servis de cette expérience pour décider de faire reprendre le chemin de l'école aux enfants avec la condition imposée par le Maire de faire en sorte que les enseignants, mais également les enfants de plus de six ans, soient tous dotés et porteurs d'un masque. Il faut souligner qu'une collaboration étroite, fructueuse et efficace a d'ailleurs eu lieu avec l'Éducation Nationale. Un sondage a été diffusé et a révélé qu'un tiers des familles souhaitait remettre leurs enfants à l'école.

Nous avons également rouvert les crèches municipales dans le respect des conditions sanitaires pour faciliter, là encore, le retour des parents au travail.

Enfin, je souhaiterais bien sûr remercier très vivement le personnel enseignant qui a travaillé pendant le Covid dans les établissements spéciaux et celles et ceux qui se sont mobilisés aux côtés de la direction de l'Éducation Nationale. Je veux les remercier très sincèrement parce que cette rentrée a été rendue possible grâce à cela et ça s'est très bien passé. Les services municipaux de l'enfance et de la petite enfance n'ont également pas ménagé leurs efforts pour que tout se passe dans les conditions les plus sécuritaires et favorables possibles, ce qui a été le cas.

Dès le 14 mai, 304 enfants ont été accueillis dans nos écoles et 20 en crèche. La semaine suivante, les demandes ont augmenté pour passer à 474 enfants dans les écoles et 60 en crèche. Merci aux familles d'avoir joué le jeu, nous sommes heureux d'avoir réussi à mettre en place ce dispositif. Nous pouvons espérer que les choses continuent à bien se passer grâce à la collaboration très fructueuse entre les uns et les autres.

J'en ai terminé avec cette communication. Je vois qu'il n'y a pas de demande de parole.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Vous nous avez décrit toutes les actions menées par la Ville depuis le 17 mars, date du confinement. Vous avez remercié toutes les personnes qui ont agi pendant ce confinement. Je me joins évidemment, comme je pense l'ensemble des membres du Conseil Municipal, aux remerciements à toutes les personnes qui ont continué à travailler que ce soient les soignants, les enseignants, les ripeurs, les caissières, les livreurs de journaux, etc., tous ceux qui nous ont permis d'avoir un quotidien pas trop différent de ce que nous avons l'habitude d'avoir malgré ce confinement.

C'était une situation qui n'était pas facile. Or, quand vous nous décrivez un petit peu tout ce que vous avez fait, nous avons l'impression que c'était fluide. Vous dites que vous êtes les meilleurs, comme d'habitude, que vous avez fait les choses qu'il fallait faire, etc., soit.

Pour reprendre le dernier exemple que vous nous avez montré par rapport à

l'école, si ma mémoire est bonne, dans un premier temps, le Maire de Colmar, Gilbert MEYER à qui j'adresse aussi un prompt rétablissement et que j'espère revoir bientôt, avait dit qu'il ne voulait pas que les écoles rouvrent. Ensuite, il a changé d'avis, il a dit que si, les écoles pouvaient rouvrir. Ensuite, il avait dit que les enfants devraient avoir un masque contre l'avis national parce qu'il est impossible pour les jeunes enfants de porter un masque en classe. C'est quelque chose qui n'est pas possible, n'importe quel enseignant ou éducateur de jeunes enfants vous le dira.

Je ne jette pas la pierre parce que dans une situation inédite, très confuse avec des injonctions contradictoires qui viennent du sommet de l'État, ce n'est pas facile à prendre. Par contre, dans vos propos, ayez juste un petit peu d'humilité et dire que ce n'était pas simple et que vous avez essayé de faire au mieux sans toujours réussir. Je peux prendre un autre exemple par rapport aux 55 euros que vous reversez aux familles qui ont des enfants inscrits à la cantine. D'autres collectivités ont trouvé d'autres solutions, par exemple, continuer à produire des repas et les porter au domicile. Il y a eu beaucoup d'imagination et de créativité, même en politique, pendant ce confinement. Il est difficile de dire aujourd'hui qui a le mieux réagi par rapport à l'autre. C'était quelque chose qui était compliqué. Par contre, si nous devons avoir à nouveau un confinement ou une situation particulière comme celle-là, s'inspirer d'autres initiatives ou actions serait peut-être intéressant, mais toujours en humilité parce que personne n'était préparé à cette situation.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, M. HILBERT. J'entends ce que vous dites et pour la dernière partie, je partage totalement. Je ne pense pas avoir dit que nous avons été les meilleurs et les seuls. Au contraire, je l'ai souligné à plusieurs reprises, un magnifique foisonnement d'initiatives a eu lieu, que ce soient des particuliers ou des associations, cela a été extraordinaire et je l'ai dit dans mon introduction en citant Henry FORD. Je pense que ce foisonnement et ces initiatives qui ont été parfois tous azimuts, mais toujours de qualité avec la notion de solidarité chevillée au corps et d'empathie, d'humanité et d'humilité qui était si importante dans cette période et dont nous espérons tous qu'elle va continuer, doivent servir d'exemple. Il n'y avait pas d'un côté ceux qui faisaient, ceux qui ne faisaient pas. Ceux qui faisaient avaient besoin de tout le monde pour mettre en œuvre. Ils avaient également besoin de toutes les techniques. Je pense au contraire que cela a été un formidable élan de générosité et de solidarité. Tout ce qui a été fait est le fruit, non pas d'une, deux, trois ou cinq personnes, mais de cette longue chaîne d'actions. C'est ce que je n'ai pas arrêté de souligner. Je pense qu'il faut effectivement faire preuve d'humilité parce que d'autres initiatives parfois meilleures, parfois moins bonnes ont eu lieu. On apprend toujours à regarder ce qu'il se passe autour de soi, on peut toujours améliorer les choses, mais quand on analyse et quand on fait de l'introspective. Je partage totalement ce point.

S'agissant des écoles, je suis moins d'accord. La décision n'était pas évidente. Nous avons d'abord attendu le résultat du sondage fait auprès de la population pour faire un choix. Dans un premier temps, le Maire avait envisagé la réouverture des écoles à condition que tout le monde ait un

masque. Au départ, ce n'était pas prévu, notamment pour le personnel enseignant, également pour les enfants. C'était une exigence pour garantir la sécurité et pour apporter la confiance. C'est sur cette base que les établissements scolaires ont ouvert. Sinon, nous n'aurions pas accepté de les ouvrir. C'était la condition, elle a été acceptée et c'est comme cela qu'elle a évolué. Il n'y a pas eu de contradiction sur un sujet qui n'était pas facile. Des choix ont été faits. Des parents continuent majoritairement à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, c'est leur choix puisque le gouvernement a laissé la possibilité de le faire. Néanmoins, l'école reste très importante. On le voit bien dans les quartiers où il y a eu, ici ou là, des élèves décrocheurs. C'est un vrai problème pour notre République et c'était aussi l'un des intérêts de faire rouvrir le plus tôt possible et dès le 14 mai à Colmar les classes qui le pouvaient.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Nous en avons terminé avec la première partie du Conseil Municipal et les communications. Nous passons au point 7 relatif à la Décision Modificative. Je donne la parole à mon collègue, Matthieu JAEKY.

7. Décision modificative n° 1 - 2020 - spéciale Covid-19.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEKY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Je reprends les mêmes remarques que je vous ai faites tout à l'heure. J'en ai quelques-unes.

Je commence par la conclusion du rapport où vous dites que vous avez fait preuve de réactivité et que vous avez pris les bonnes décisions au bon moment. Sans doute peut-être pour certaines, mais je rappelle quand même qu'au début du confinement national officiel du 17 mars, il y a eu quelques jours où les écoles et les collèges étaient fermés au niveau régional. Or, à Colmar, le Conservatoire qui est une école de musique est resté ouvert. Là aussi, il y a une hésitation. Je ne vous le reproche pas, la mesure était difficile à prendre, mais n'allons pas dire ensuite que vous avez pris toutes les mesures et que vous étiez réactifs. Non, le Conservatoire était ouvert, les élèves étaient censés y aller. Du personnel municipal en contact avec des malades demandant ce qu'il devait faire, a continué à travailler. Dans l'incertitude, toutes les décisions prises – *a posteriori*, c'est facile à dire pour moi maintenant – n'étaient pas forcément bonnes. Juste encore une fois, un peu d'humilité. Après, je sais, il y a eu un premier tour. Dans un mois, il y a un deuxième tour, donc il faut tenir un discours qui est peut-être un peu électoraliste, mais bon quand même.

S'agissant de cette Décision Modificative, elle s'adapte aux circonstances. Vous faites le constat d'une baisse de recettes et de dépenses

supplémentaires imprévues. Néanmoins, quand vous dites qu'il faut réinvestir, OK, mais on ne change pas de cap, on réinvestit de la même façon, je ne suis pas sûr. Nous avons vécu une crise qui nous interroge quand même sur ce que nous avons fait jusqu'à présent. Juste un détail, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons discuté du budget. Nous avons eu une discussion un peu récurrente à Colmar sur le tourisme. On évoquait déjà un peu le coronavirus. Quand je disais que le tourisme était fragile et pas forcément pérenne alors que certains nous répètent que le tourisme n'est pas délocalisable, nous nous rendons compte aujourd'hui que la plupart des pertes de recettes sont liées au fait que les touristes ne sont pas là parce qu'ils ne viennent pas se garer en surface, etc. Une économie basée uniquement sur le tourisme est fragile et nous ne savons pas pour combien de temps. Nous savons très bien que les touristes ne viendront pas cet été pour les raisons déjà évoquées. Nous ne savons pas du tout dans combien de temps nous retrouverons une économie classique. Dire que nous repartons sur les mêmes bases en faisant les mêmes choses que dans le passé sans réfléchir à ce qu'il s'est passé, je ne sais pas. En même temps, ce n'est pas très grave parce que la Décision Modificative va jusqu'au 28 juin. Ensuite, il y aura peut-être autre chose. Nous ne savons pas. Quand vous vous positionnez au-delà du 28 juin, ce n'est pas forcément, je ne veux pas dire honnête, mais il y aura une autre équipe, peut-être vous, peut-être une autre, nous ne savons pas. Nous reprendrons cette discussion.

S'agissant du budget, vous avez dit que les familles dont les enfants mangent à la cantine seront remboursées de 55 euros, donc un argent qu'elles ne vont même pas dépenser puisque c'est la subvention de la Ville pour PREALIS. Concernant le Conservatoire, les familles des enfants seront-elles remboursées des frais d'écologie ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Avez-vous terminé votre intervention ?

M. HILBERT : Oui.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : D'accord. Je ne sais pas si Cécile STRIEBIG-THEVENIN, adjointe à la culture, veut parler du Conservatoire.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Oui.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Allez-y, Mme l'Adjointe.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. S'agissant du Conservatoire, il a été décidé de rembourser les parents de la moitié des frais d'écologie pour la période allant de début mars à la fin de l'année scolaire puisque les cours ont continué, mais pas dans leur totalité puisque la pratique d'ensemble et la formation musicale étaient plus difficiles à mettre en œuvre. En tout cas, la grande majorité des élèves ont pu continuer à avoir leurs cours en distanciel, un peu comme à l'Éducation Nationale. Certains n'étaient pas équipés pour recevoir des vidéos et pouvoir converser avec leurs enseignants, donc ce sera traité au cas par cas, mais en tout cas, l'ensemble des élèves qui a pu profiter de ces cours à distance sera remboursé de la moitié des frais pour le dernier trimestre.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien, merci. Avant que M. JAEGY ne réponde, Mme VALENTIN souhaite prendre la parole.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : J'ai une question tout à fait technique relative à la première page sur le point n° 7, il est indiqué que la Décision Modificative n° 1 arrête une section de fonctionnement à -5 249 900 euros. La question s'adresse à M. JAEGY. Ce sont les recettes qui sont en moins, mais des dépenses ont été moindres et la Décision Modificative devrait arrêter la section de fonctionnement à -4 972 000 euros et pas à -5 250 000 euros. J'ai terminé ma question.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je vais donner la parole à M. JAEGY.

M. JAEGY : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Je commencerai par répondre à notre collègue, Mme VALENTIN, en la remerciant. C'est purement une question de présentation. Dans l'arrêté qui figure en toute première page, vous avez bien cette notion de Décision Modificative qui est arrêtée au montant en équilibre de -5 249 900 euros au titre de la section de fonctionnement qui est, bien sûr, le reflet du montant le plus important qui figure dans cette section de fonctionnement et qui porte évidemment à l'origine sur la diminution des recettes réelles de fonctionnement puisque, je le rappelle, nous nous exprimons bien en opérations réelles dans cette délibération. Le montant en équilibre retenu au titre de la section de fonctionnement correspond bien à celui le plus impacté, notamment celui des recettes réelles de fonctionnement dans la présentation de ce soir. La section d'investissement restant, toutes choses égales par ailleurs, à zéro dans le montant en équilibre affiché.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Avez-vous des réponses pour M. HILBERT ?

M. JAEGY : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Là aussi, sur des questions de présentation, vous l'aurez compris, nous restons non pas dans une problématique d'approche politique, mais bien dans le rapport relatif à la Décision Modificative sur la traduction budgétaire. Le point d'étape que nous souhaitons vous faire partager et qui intègre non seulement les impacts tant en recettes qu'en dépenses que nous avons déjà constatés ou qui sont liés aux mesures prises. Certaines de ces mesures ont évidemment des effets jusqu'au 30 septembre que nous avons anticipés dans les chiffres de ce soir. Dans l'exercice comptable de cette Décision Modificative, nous nous devons d'anticiper le montant prévisionnel correspondant à l'exonération effective jusqu'au 30 septembre prochain. Je ne reviendrai pas sur le jeu de mots puisque je parlais bien de réactivité et je pense que c'est ce dont nos services ont fait preuve le mieux possible au quotidien sur le terrain dans les bureaux comme au plus près de nos concitoyens. De nombreux témoignages leur sont d'ailleurs parvenus au quotidien à ce sujet. Évidemment, s'il nous avait été possible d'anticiper un tel phénomène, M. HILBERT, sans doute aurions-nous pu mieux faire, mieux préparer et mieux coordonner en amont, mais vous savez comme nous que ce phénomène est venu si rapidement avec des effets d'une ampleur sans précédent. Nous ne pouvions que réagir et non pas agir ou anticiper face à ce phénomène. Je pense pouvoir dire en restant modeste que nos agents, la Ville et l'ensemble des

services se sont organisés au mieux pour assurer la continuité du service public.

Le second message que porte cette Décision Modificative, je le disais et là encore, je ne veux pas que vous tombiez dans une interprétation politique, quand je parle d'investissement, c'est pour tenir un cap, celui qui avait été initialement annoncé au mois de janvier. La reprise des chantiers est une chose essentielle pour les entreprises et leurs salariés. Avec l'investissement et la reprise des chantiers, c'est du carnet de commandes et le retour à une certaine visibilité pour les acteurs économiques. C'est en ce sens que nous souhaitons tenir ce cap de l'investissement public qui, je le rappelle, est sans doute parmi toutes les mesures de soutien que nous avons égrenées tout à l'heure sur le plan économique. C'est par l'investissement et la reprise des chantiers que nous pourrions avoir le meilleur effet d'entraînement sur la reprise des activités économiques auprès de nos professionnels.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, cher collègue. Nous n'allons évidemment pas entrer dans les débats politiques. Vous aurez l'occasion de les avoir dans les prochaines semaines, mais M. HILBERT, nous avons la chance à Colmar – que nous partageons avec tous les habitants – d'avoir une situation financière saine. Nous n'allons pas nous mettre à dire l'inverse. Cela ne veut pas dire que tout va bien, nous savons bien que la situation est difficile. D'ailleurs la Décision Modificative illustre les coups donnés par la situation sanitaire et le confinement que nous avons vécus. Nous allons nous inscrire dans cette situation pendant de longues semaines et de longs mois, voire de longues années avec sans doute aux niveaux international et national et malheureusement sans doute ici, des conséquences sur l'emploi qui, nous l'espérons, seront les moins importantes possibles, mais évidemment, il faut garder cela à l'esprit. Pour autant, nous avons ici la chance d'avoir une situation nous permettant d'amortir ou en tout cas, d'espérer d'amortir cette crise économique et sociale qui se profile malheureusement après la crise sanitaire.

S'agissant du tourisme, je ne suis pas tout à fait d'accord. Certes, nous voyons une forte diminution des recettes de stationnement liée aux Colmariens qui ne pouvaient pas sortir de chez eux et aux mesures de gratuité que nous avons mises en place dès le début du confinement à l'extérieur et également liée aux touristes, ce qui prouve d'ailleurs que les touristes participent aux recettes des Colmariens et à l'effort colmarien par le paiement du stationnement. C'était aussi un choix politique que nous avons fait et que nous n'avons cessé de défendre. Dire que nous avons tout concentré sur le tourisme n'est pas juste. Je crois d'ailleurs que nous avons eu le débat pendant le débat budgétaire. À Colmar, nous avons trois piliers fondamentaux : l'économie, les entreprises, nous avons vu ces dernières années beaucoup d'investissement dans les grandes, moyennes et petites entreprises qui ont créé beaucoup d'emplois, qui se sont développées parce qu'il y a un terreau favorable. Ce n'est pas que Colmar, c'est Colmar Agglomération avec une modération fiscale, un niveau de formation des employés important et une situation géographique favorable. Un pilier d'entreprises s'est beaucoup développé ces dernières années, pareil dans l'artisanat. Et nous avons aussi le pilier tourisme qui est important et qu'il

va falloir redéfinir. Je l'ai dit en introduction. Nous devons travailler sur une nouvelle stratégie, mais nous marchons bien sur trois pieds et pas simplement sur un seul.

Je vous remercie ainsi que M. JAEGY pour la présentation du rapport n° 7 que je sou mets au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Je donne la parole à Mme UHLRICH-MALLET pour le point n° 8.

8. Aide au pouvoir d'achat aux familles des enfants accueillis à la cantine.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme PELLETIER n'a pas participé au vote.

9. Opération complémentaire de travaux dans les écoles.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Louis PASTEUR à la rentrée 2020.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je constate, cher collègue, que vous avez interverti les points 11 et 12, mais nous avons compris, c'était pour voir si nous suivions. Vous l'avez tous remarqué.

M. l'Adj. FRIEH : Oui, c'était un test.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Concluant ou pas. M. HILBERT.

M. HILBERT : Avons-nous voté le rapport précédent ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui. Y a-t-il un problème ? Je soumetts ce rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Salle de spectacles Europe : programme de la saison 2020-2021.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Ma question n'est pas directement liée à la salle de spectacles Europe, mais plutôt à la culture en général. Pendant les deux mois de confinement, nombre d'associations ont essayé d'être très créatives sur Internet, notamment sur Facebook. C'est bien pendant un moment, mais c'est mieux d'avoir quelque chose qui soit vivant et actuellement, nombre d'associations sont en train de réfléchir à de nouvelles formes qui respecteraient les règles de distanciation physique. J'ai entendu parler de déambulations dans la rue et de projeter des films à l'extérieur. Même si elle n'est pas la seule à intervenir puisque la Préfecture doit le faire également, comment se positionne la Ville par rapport à ces propositions des associations actuellement ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Nous sommes restés à l'écoute. Deux réunions Zoom ont eu lieu avec les associations culturelles et des liens par téléphone. J'ai appelé tous les présidents d'associations que j'avais dans mon répertoire et nous avons envoyé des mails pour savoir quelles étaient leurs demandes. Certains nous ont répondu et d'autres non avec, effectivement, des projets dès que cela sera possible comme de la déambulation. Nous avons aussi vu la possibilité d'installer une scène et de proposer un drive où chacun pourrait profiter d'un spectacle vivant en toute sécurité, parce qu'enfermé dans sa voiture. Cela nécessite toute une recherche en termes techniques, mais c'est tout à fait possible. Il y a effectivement cette volonté de faire repartir une saison culturelle. Tout est déjà mis en œuvre et étudié dans les salles de spectacles puisque nous avons déjà regardé combien de spectateurs pourraient être accueillis en

condamnant un siège sur deux et une rangée sur deux en ayant les distances nécessaires pour réaccueillir du public. Nous ne nous fixerons pas pour objectif de remplir les salles, c'est totalement impossible, donc l'objectif est vraiment de faire revenir les spectateurs dans les salles même s'il faut un quart de la jauge. Nous avons vraiment la volonté que ce spectacle dont nous avons pu profiter sur les réseaux sociaux, sur YouTube ou certains sites, puisse redevenir un vrai spectacle vivant et ne pas rester derrière un écran et un téléphone portable. Nous avons cette volonté d'être à l'écoute des associations et de les aider dans tout ce qu'elles envisagent dans le respect des règles sanitaires au niveau national.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien. Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Nous avons entendu le Ministre de la Culture parler d'une Fête de la Musique qui aura lieu dans moins d'un mois. Avez-vous eu d'autres informations ou instructions de la part du Ministère ou êtes-vous comme dans beaucoup de cas laissés à vos propres initiatives et à vos propres moyens ? Que prévoyez-vous de faire à ce jour si une Fête de la Musique devait vraiment se tenir ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Bonne question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais réagir par rapport au drive où l'on dit que la voiture serait un espace clos. J'imagine qu'un drive pourrait être aussi à vélo ou à pied pourvu que la distanciation physique soit suffisamment importante. Ce n'est pas juste la voiture.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Bonne précision. Cécile STRIEBIG-THEVENIN.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : S'agissant du drive, nous avons pensé à la voiture qui a ce côté protection. Pour les avoir au téléphone, je sais que certaines personnes sont très craintives quant au fait d'être proches des individus même si les distances de sécurité sont respectées. On peut très bien imaginer les deux, c'est-à-dire avoir à la fois des vélos et des voitures stationnées derrière. Des parkings à Colmar permettent d'accueillir une scène, voire un écran de cinéma. Il y a vraiment des choses à imaginer.

S'agissant de la Fête de la Musique, j'ai bien entendu ce que nous disait notre Ministre de la Culture. J'ai aussi entendu que c'était une possibilité de Fête de la Musique différente. Les vannes ne sont pas ouvertes. Il a bien parlé d'une Fête de la Musique à réinventer. Nous en avons parlé avec le 1^{er} Adjoint et le Service des Affaires Culturelles pour essayer d'imaginer d'inviter les groupes que nous voyons d'habitude à la Fête de la Musique à faire une vidéo – mais à nouveau, nous ne sommes pas dans le spectacle vivant, mais derrière nos écrans – ou de proposer une déambulation en bus avec un orchestre ou des artistes à l'intérieur. C'est pareil, les règles sanitaires sont difficiles à appliquer. Dès que l'on parle d'instruments à vent ou de chanteurs, nous savons que les risques sont plus nombreux que si ce sont des instruments comme la guitare qui ne projettent pas de postillons. Tout cela est à continuer à étudier. Le Service des Affaires Culturelles est sur le dossier. Nous leur avons demandé de travailler à cette autre Fête de la

Musique.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : La réflexion est en cours. Ce n'est pas facile parce qu'un événement peut provoquer des attroupements et nous savons que les attroupements de plus de dix personnes ne sont pas autorisés. Nous en saurons peut-être un peu plus puisque vous savez que le gouvernement avait annoncé deux phases dans le déconfinement : la phase qui courait du 11 mai au 2 juin et de nouvelles annonces seront faites pour le 2 juin. Compte tenu de l'évolution de l'état sanitaire du pays, nous aurons peut-être quelques bonnes nouvelles. Je suis totalement d'accord, le virtuel était un bon palliatif -ça a été mieux que rien- s'est vraiment diffusé partout grâce à énormément de foisonnements d'initiatives, mais cela ne remplace certainement pas la présence. Nous le constatons encore ce soir, c'est agréable de vous voir en vignette sur un écran d'ordinateur, mais il est plus agréable de vous voir en face à face dans une salle, mais c'est ainsi.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Je voulais d'ailleurs remercier tous les acteurs de la culture qui ont participé à ces manifestations et ces relais sur les réseaux sociaux qui ont vraiment mis de l'animation dans la vie des Colmariens, mais aussi de tous les Français parce que nous avons tous à notre échelle participé à des séances de sport, des cours de musique ou à des concerts. Nous avons pu profiter un peu de cette vie culturelle qui n'était pas une vraie vie culturelle de spectacle vivant, mais qui, malgré tout, nous a permis de patienter durant ces semaines.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Le sport, c'était pour ne pas prendre trop de poids pendant le confinement. Merci, Mme l'Adjointe. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

14. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et la propreté de la rue de l'Espérance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je fais un petit retour en arrière rapide sur le point n° 10, Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, parce que le rapport comportait la désignation de représentants au sein du Conseil d'École dans

le cadre de la fusion, mais nous ne l'avons pas fait. Il nous faut un titulaire et un suppléant. Qui souhaiterait être titulaire ? L'Adjointe, j'imagine. Levez la main.

Voilà, Mme UHLRICH-MALLET, titulaire. Qui est suppléant ? Il ne fallait pas ouvrir sa bouche !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Il y avait Isabelle.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Isabelle FUHRMANN, suppléante, très bien. Je sou mets ce point au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La titulaire et la suppléante sont installées. Je reviens au point n° 16.

16. Groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage des locaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci. Ce n'est pas une question directement liée à ce rapport, mais indirectement, par rapport aux masques que la Ville de Colmar a achetés avec le Département. Les premiers retours que j'ai eus sont plutôt négatifs par rapport à leur qualité et à leur taille. Je voulais savoir si c'est quelque chose que vous avez su à votre niveau et s'il y avait moyen de modifier cette commande puisque j'imagine qu'ils ne sont pas encore tous arrivés.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Nous avons eu quelques remontées ici ou là. Sur la quantité, c'est relativement faible. Nombre d'entreprises ont dû relancer une fabrication qui n'existait plus et se relancer dans de nouvelles machines. Sur les quantités énormes produites au niveau national et même au-delà, il y a peut-être ici ou là quelques problèmes. Il ne faut pas hésiter à les signaler à la Mairie et nous pouvons, le cas échéant, les échanger. Nous avons peut-être eu un peu de retard dans les livraisons parce que nous avons fait le choix de privilégier des productions locales, notamment auprès du Pôle Textile Alsace, ce qui est quand même un gage de qualité et de sécurité. J'ai entendu des remarques relatives aux élastiques et aux tailles. Ce sont des tailles uniques, mais nous savons que dans une production, quelle qu'elle soit, des petits défauts peuvent exister ici ou là. Il ne faut pas hésiter à nous le signaler et nous ferons le nécessaire pour les remplacer quand ils posent des problèmes.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Nous pouvons maintenant prévoir la désignation des représentants. Je redonne la parole à Jean-Jacques WEISS.

M. l'Adj. WEISS : Nous proposons M. RENIS, membre de la commission d'appels d'offres comme titulaire et Mme BRANDALISE en tant que

suppléante.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Qui est également membre de la commission d'appels d'offres. Êtes-vous d'accord ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Les deux collègues sont installés.

17. Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les "Animations Été 2020".

Voir rapport –

M. CLOR - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Là aussi, s'agissant des animations été, la question se pose. Pour l'instant, nous attendons également les annonces qui devraient être faites. Nous sommes un peu dans l'expectative. Vous savez que les sports collectifs ne sont pour l'instant pas autorisés et que certaines activités ne sont pas autorisées, donc nous sommes encore un peu dans le tâtonnement, nous, comme ailleurs. S'il n'y a pas de demande de parole, je soumetts le rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. CLOR : J'en profite également pour ajouter un petit mot. L'ensemble des associations sportives colmariennes ont été consultées et entendues pendant cette période qui a été très difficile. Nous les avons entendues. Nous avons aussi noté toutes leurs demandes et tous les problèmes qu'il pouvait y avoir par rapport à la pratique du sport et aux animations été comme le 1^{er} Adjoint vient de le souligner. Nous avons également apporté un fort soutien au niveau des différentes associations sportives, que ce soit au niveau des subventions dans leur fonctionnement, ou au niveau des contrats d'objectifs. Sur demande du Maire, il a été aussi demandé que l'on puisse avancer les décaissements des subventions pour les associations sportives afin d'éviter qu'elles puissent souffrir au niveau de la trésorerie. Voilà ce que je souhaitais ajouter au niveau du sport.

18. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pffeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. CLOR - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Soutien aux échanges scolaires 2020 - 1ère tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Remboursement, à titre exceptionnel, des frais de transport supportés par M. SIGWARTH, en raison de son retour précipité de la Ville de Shéki (Azerbaïdjan) lié à l'urgence sanitaire due à la pandémie du Covid-19.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Programmation 2020 du contrat de ville : Attribution de subventions - tranche 2.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. DENEUVILLE : J'en profite également pour remercier toutes les associations qui ont dû et qui doivent réinventer leur façon de travailler pour rester en contact avec les habitants des quartiers prioritaires. Ainsi, je veux réaffirmer la volonté de la Ville de continuer à soutenir les associations socioculturelles. En complément du dispositif que l'État a mis en place pour soutenir ces associations, la Ville va également soutenir les petites associations de moins de dix salariés qui œuvrent dans les quartiers prioritaires. Cette aide sera plafonnée à 2 500 euros et est destinée soit pour les actions menées pendant la crise en lien avec les actions menées tout au long de l'année, mais qui nécessitent des dépenses supplémentaires, soit pour des actions nouvelles développées dans le cadre du contexte actuel, je pense, notamment aux actions qui pourraient avoir lieu durant cet été.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

22. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Extension de la vidéoprotection sur l'espace public urbain de la Ville de Colmar - Tranche 9 programmation 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est une question que nous avons souvent déjà eue. J'ai juste deux questions. S'agissant du Quartier Europe, une des principales nuisances réside dans le fait que certaines personnes font de la moto, notamment le dimanche. Elles font un bruit pas possible et embêtent nombre d'habitants du Quartier Europe. En quoi cette installation, alors qu'il y a déjà des caméras dans le quartier, va pouvoir permettre d'arrêter ces nuisances ? Juste pour rappel, 81 000 euros, ce sont à peu près trois salaires de personnes qui pourraient sillonner le quartier pendant un an.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : S'agissant du dernier point, les caméras ont l'avantage de travailler 24h/24 et 7j/7.

S'agissant des rodéos, nous en sommes tout à fait conscients. J'ai d'ailleurs écrit en fin de semaine dernière au Préfet sur le sujet pour lui demander de mener une opération sur le terrain. L'année dernière, le Maire était intervenu pour faire trois types d'opérations qui avaient d'ailleurs particulièrement bien fonctionné. Nous souhaitons que la même chose se reproduise. Une collaboration avait eu lieu entre la Gendarmerie avec un hélicoptère, la Police Nationale et la Police Municipale. Il y avait vraiment eu une opération d'envergure pour lutter contre ce qui est un fléau. C'est un fléau puisque la vie d'autrui est mise en danger. Nous le constatons en allant dans le quartier, c'est effrayant. C'est un fléau également parce que cela fait un bruit monstre et crée vraiment un sentiment d'insécurité. Au-delà d'un sentiment d'insécurité, c'est un vrai problème et il convient d'être extrêmement ferme en la matière.

Je dois dire quand même que les caméras nous facilitent la tâche même si elles ne résolvent pas tous les problèmes. Nous n'avons jamais dit que les caméras étaient tout le problème puisque les caméras font partie d'une chaîne de dispositif, il y a les forces de l'ordre, les caméras, les interventions et la prévention en amont. Tout cela rentre dans un dispositif global. À diverses reprises, les caméras nous ont permis de voir d'où partaient les rodéos, de les suivre, puis de procéder à des interpellations. Si les policiers prennent en chasse ceux qui font du rodéo, le risque est que ces personnes sont prêtes à tout pour échapper aux policiers, y compris à passer sur les trottoirs ou aux feux rouges avec le risque de provoquer de gros accidents de personnes qui sont tranquillement sur la route et se voient confrontées à ces problèmes parce qu'il y a des poursuites. Donc, parfois, plutôt que de se lancer dans une course poursuite, les policiers identifient les auteurs de troubles grâce aux caméras et peuvent être amenés à les interpellier ensuite. Il y a quelques résultats, pas suffisants, d'où notre demande d'intensifier les opérations, mais ce que nous rajoutons dans cette tranche va permettre un maillage plus fin du territoire et d'éviter qu'il ne nous échappe parce qu'il y a des endroits où il n'y a pas de caméra. C'est aussi un des objectifs parce que

la lutte contre ces rodéos et pour la sécurité de nos concitoyens est pour nous quelque chose de très important et même une priorité.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. Vous connaissez mon peu de goût pour les caméras. Il se trouve que Quartier Europe, ce n'est pas la première fois que celle Avenue de Paris à l'angle de la Rue d'Athènes est détruite ou abîmée. Le dernier épisode date de mercredi dernier. La Police a mis en fuite les vandales et une nouvelle tentative a eu lieu le jeudi. Nous ne savons pas si les images de vidéo ont au moins permis de les interpeller.

Deuxième remarque, nous rajoutons des caméras supplémentaires, ce n'est pas la première fois que des tranches sont rajoutées. Nous allons arriver à 106 caméras. Je ne vois pas l'augmentation des moyens de contrôle supplémentaires. Or, si les caméras travaillent 24h/24, c'est bien, mais il faut aussi avoir davantage d'individus pour lire et interpréter les vidéos, puis pour intervenir. Sinon, elles risquent d'être totalement inutiles. De mon côté, je m'abstiendrai. Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien. Je vous rassure, elles ne sont pas du tout inutiles, au contraire. Tout simplement parce qu'elles permettent d'alimenter les enquêtes qui permettent ensuite des interpellations grâce aux images. Même si elles ne sont pas exploitées tout de suite, elles sont enregistrées et extraites sur décision de justice et mises à disposition des enquêteurs, ce qui permet d'interpeller et constitue une preuve totalement irréfutable. Cela facilite non seulement les interpellations, mais également les décisions de justice et les sanctions. C'est très important.

Effectivement, de temps en temps, des caméras sont abîmées. Cela prouve que cela embête ceux qui sont gênés par les caméras et nous donne encore plus envie de le faire parce que l'idée est de protéger les individus qui n'ont rien à se reprocher et de pénaliser ceux qui se livrent à des actes de délinquance inacceptables. Si certains s'amuse à vouloir les abîmer, c'est que cela les gêne. S'agissant de la caméra dont vous parlez, une interpellation rapide a eu lieu grâce au fait que les auteurs de troubles ont été vus sur les caméras. La Police a pu intervenir tout de suite. Ils sont ensuite revenus pour les abîmer. Une enquête est en cours grâce à l'extraction des images. Cela date d'il y a trois jours. Nous espérons bien que des interpellations auront lieu, notamment grâce à la présence des caméras.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention et deux votes contre.

24. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Marché Couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HANAUER.

M. HANAUER: Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Je voudrais remercier l'ensemble des collègues producteurs qui ont fait des efforts considérables depuis cette crise du Covid parce que c'était souvent très délicat. Le 1^{er} Adjoint l'a souligné par rapport aux décisions préfectorales où les déballages sur les marchés n'ont pas pu se faire, mais grâce à une collègue, nous avons créé une carte interactive avec l'ensemble des maraîchers présents à Colmar et les professionnels de la production pour pouvoir approvisionner les Colmariens. J'ai également une pensée pour nos amis horticulteurs qui ont eu de très grandes difficultés à rouvrir et qui ont des pertes assez importantes parce que pour nous, le printemps est la période la plus importante. La pensée la plus difficile est pour les viticulteurs qui sont déjà en vendange précoce cette année et qui ont du mal à vider leurs cuves. La profession agricole sera également certainement en difficulté cette année. Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, vous avez bien fait, cher collègue, de faire cette remarque. Il est vrai que ce sont des professions tellement importantes qui ont beaucoup souffert pendant la période de confinement. Nombre d'initiatives ont eu lieu et c'était un des objectifs de Colmar Solidaire sur Facebook, mais également du site de la Ville de pouvoir les mettre en valeur et les rendre accessibles. Finalement, nombre de producteurs se sont réorganisés par des ventes à domicile ou en porte-à-porte. Au-delà de tout cela, nous avons peut-être redécouvert, en tout cas je l'espère, l'intérêt des circuits courts et des productions locales. En tant que consommateurs, nous avons un rôle fondamental à jouer pour maintenir cela parce que nous avons besoin des producteurs et de toutes ces activités. Il faut impérativement que nous jouions le jeu, c'est d'ailleurs aussi bon pour la planète de ne pas faire d'emplettes qui ne soient pas les plus locales possible. En tout cas, merci pour ces précisions, cher collègue. S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je sou mets le rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Soutien au projet de rénovation de la galerie du Rempart.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Avis sur la démolition des immeubles de logements sociaux situés 1 rue de Vienne et 2,4,6 rue de Belgrade.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Abattement du montant dû au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Amélioration et extension du réseau viaire et l'éclairage public – modification de programme 2020.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Juste un commentaire puisqu'il me fait un peu sourire que vous mettiez en œuvre cet aménagement du Pont de la Gare puisque c'était une proposition que j'avais faite lors d'un débat télévisé dans la campagne municipale. Il y a trois mois, ce n'était pas possible, mais cela l'est depuis deux mois. C'est toujours agréable. La Rue Georges LASCH, c'est quelque chose qui comble un manque évident puisqu'il y avait une piste cyclable Rue Messimy qui ne débouchait sur rien, donc forcément, c'était absolument nécessaire.

S'agissant de votre introduction, il y a déjà bien longtemps, il est tard, vous parliez d'autres aménagements cyclables, notamment sur la Rocade Verte, le Boulevard Saint-Pierre et peut-être le Boulevard du Champ-de-Mars. Tout cela est dans le centre-ville et vous disiez que vous aviez aussi sollicité le Département parce que nombre de routes sont la propriété du Département. Par contre, la Ville a aussi des routes, mais ailleurs. Nous parlions tout à l'heure de la vidéosurveillance Quartier Ouest où des routes sont très larges, notamment l'Avenue de l'Europe et l'Avenue de Paris qui n'ont pas de pistes cyclables. Il me semble qu'elles n'appartiennent pas au Département, mais bien à la Ville. Il serait peut-être judicieux d'aménager ces pistes, même si ce sont des pistes temporaires et aménageables peut-être plus tardivement parce que le Quartier Ouest est celui où il y a le moins de familles qui possèdent des voitures. Elles sont tributaires du bus et nous savons très bien que les personnes qui prennent le bus habituellement préfèrent éviter de le prendre. Leur permettre de se déplacer de manière sécurisée à vélo

peut être opportun. Merci.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Très bien. Si cela vous fait sourire, c'est que vous êtes satisfait, donc tant mieux. Vous aviez effectivement le Pont de la Gare dans votre programme, mais nous l'avions également dans le nôtre. Nous partageons un certain nombre de points et je pense que ce n'est d'ailleurs pas le seul, donc c'est très bien ainsi.

S'agissant du Quartier Europe, nous notons votre proposition. À chaque fois que nous refaisons les rues dans le cadre de la restructuration, nous nous adaptons et créons des aménagements cyclables, c'est systématiquement dans nos travaux de voirie. Si, ici ou là, provisoirement, y compris dans d'autres quartiers que le centre-ville, vous avez raison, il faut le faire, cela permet en même temps de faire des tests et des tracés provisoires pour voir comment cela fonctionne. Il faut être pragmatique sur le sujet. Nous allons encore attendre le retour du CADRes et une fois que nous l'aurons, nous compléterons le dispositif. À chaque fois que nous pouvons le faire, il faut le faire, tout à fait.

S'il n'y a pas d'autres questions, je soumetts le rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

30. Convention de concession de droit d'occupation d'une place de stationnement dans le parc de stationnement de la Montagne Verte – amodiation avec l'établissement Au Grenier à Sel.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. M. l'Adjoint, vous venez justement de dire que nous avons déjà fait ce type de convention et que nous en avons déjà dressé un certain nombre. J'aimerais que vous nous rappeliez ou que vous nous fassiez à l'occasion un point, j'aimerais savoir combien de places de stationnement font déjà l'objet d'une concession sur le parking de la Montagne Verte. Merci.

M. l'Adj. SISSLER : Je ne l'ai pas de tête, mais nous en avons fait quelques-unes. Je ne veux pas dire un chiffre au hasard.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Vous aurez une réponse précise, Mme VALENTIN. Je rappelle que l'un des objectifs de ce parking était de permettre à des permis de construire de se débloquer. Je vois que M. HILBERT a également demandé la parole.

M. HILBERT : C'est une question que j'avais déjà posée lors de précédents rapports. Quelle est la destination d'usage de cet appartement ?

M. l'Adj. SISSLER : C'est un gîte. Cela peut être une entreprise, mais là, c'est un gîte.

M. HILBERT : Si je peux me permettre, le confinement a encore aussi révélé la désertification du centre-ville puisque comme il n'y avait pas de touristes

et que de nombreux logements étaient vides, contrairement au discours que vous nous teniez, les rares habitants du centre-ville ont pu le constater lorsqu'ils sortaient pour faire leurs courses ou profitaient de cette heure de loisir à l'extérieur parce que ce sont souvent des appartements ou des maisons qui n'ont pas de jardin, voire pas de balcon, donc ils en profitaient pour sortir et se rendaient compte qu'il y a une sacrée désertification du centre-ville. Je pense que ce rapport y contribue.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites parce que, encore une fois, l'organisme qui dépend du Département, l'ADIL, qui mesure l'urbanisation et l'occupation des logements, fait apparaître pour les derniers chiffres mis à jour datant de 2018, que le nombre de foyers habitant au centre-ville n'a pas diminué ces dernières années. Souvent, les gîtes qui ont été créés et c'est un exemple dans ce rapport qui est particulièrement flagrant, ce sont des appartements qui étaient vides et souvent insalubres, que les investisseurs ont décidé de rénover pour les louer, sinon ils étaient justement totalement vides. Cela permet à des individus de les rénover, à des investissements de se faire et à des appartements d'être occupés. Malgré l'augmentation du nombre de gîtes qui est vraie, il ne faut pas se voiler la face, le nombre de foyers ne diminue pas pour autant parce que ces appartements étaient auparavant vides, pas uniquement, mais très, très majoritairement. Maintenant, vous le savez, nous avons mis en place un dispositif qui nous permet d'être un peu plus à l'affût de ce qu'il se passe de façon à réguler le phénomène. Je pense qu'une régulation va de toute façon se faire liée à l'évolution de la situation touristique des prochains temps. Encore une fois, je réfute l'idée de dire qu'une forte diminution a eu lieu et même une diminution tout cours du nombre de foyers colmariens habitant en centre-ville. Au-dessus des commerces, des logements sont totalement inaccessibles parce qu'il faudrait passer par le commerce. C'est ainsi. C'est d'ailleurs un problème que rencontrent beaucoup de villes. C'est aussi pour cela que nous avons l'impression que certains appartements ne sont pas occupés, mais c'est tout simplement parce qu'ils ne sont pas occupables, sauf par le commerçant lui-même, mais il n'est pas obligé d'habiter systématiquement au-dessus de son commerce.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

31. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Voilà le cadeau de la Ville à chaque naissance d'un petit Colmarien. Je crois que c'est à noter, c'est important. C'est symbolique, mais c'est important.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Cela veut dire aussi qu'il y a beaucoup de

naissances de petits Colmariens, ce dont nous nous réjouissons. Peut-être qu'il y aura d'autres naissances avec le confinement. C'était pour terminer une petite dose d'humour, mais je vais quand même soumettre le rapport aux voix. C'était le dernier rapport de la soirée. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour la bonne tenue grâce à vous de cette séance du Conseil Municipal un peu exceptionnelle pour les raisons que j'avais rappelées en début de séance. Je ne vous invite pas au traditionnel verre de l'amitié. Nous pouvons faire *Gsundheit* comme cela quand même, peut-être. Je vous souhaite une bonne soirée et à très bientôt. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 25